



Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable

2015-2020

**LE RAPPORT
AU PARLEMENT
2016**



La **Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020** (SNTEDD), adoptée en février 2015, fait l'objet d'un rapport de mise en œuvre conformément à l'article 1^{er} de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009. Ce rapport est présenté pour avis au Conseil national de la transition écologique et transmis au Parlement.

Ce rapport, coordonné par la Déléguée interministérielle au développement durable, a été élaboré sur la base des contributions des **Hauts fonctionnaires au développement durable** (Code de l'environnement, Article D134-11), des membres du **Conseil national de la transition écologique** (Code de l'environnement, Articles L133-1 à L133-4 et D134-1 à D134-7) ainsi que du Commissariat général au développement durable (Délégation au développement durable et Service de l'Observation et des Statistiques) au sein du **Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer**.

Ce premier rapport depuis l'adoption de la SNTEDD fait le point sur les **évolutions en matière de développement durable entre février 2015 et décembre 2016**. Il dresse ainsi un panorama des grandes orientations nationales et internationales, met en lumière l'engagement et les initiatives de l'ensemble du gouvernement et des acteurs de la société française pour la transition écologique et rend compte de la situation en France à travers une série d'indicateurs.

SOMMAIRE

Page 4 La SNTEDD : une vision transversale du développement durable

Page 5 Contexte national et international

Page 5 L'Accord de Paris et les ODD : un nouveau cadre international structurant pour les années à venir

Page 9 L'engagement de la France pour le climat, la transition énergétique et la biodiversité

Page 11 La SNTEDD en marche

Page 11 Des ministères engagés : politiques publiques innovantes et exemplarité de l'administration

Page 26 La société en mouvement : témoignages d'acteurs

Page 31 Analyse des indicateurs

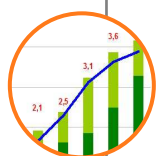
Page 32 Etat des lieux des quatre enjeux écologiques majeurs

Page 36 Etat des lieux des axes transversaux stratégiques

Page 39 Evolutions depuis le lancement de la SNTEDD

Page 40 La France et le reste du monde : comparaison internationale

Page 45 Processus de choix et liste des indicateurs



La SNTEDD : une vision transversale du développement durable

La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020, adoptée en conseil des ministres du 4 février 2015, confère un cadre transversal à cet engagement de la France pour le climat, la transition énergétique et la biodiversité.

Son objectif est de donner à chacun le pouvoir d'agir pour un nouveau modèle de société plus sobre et qui associe progrès économique, écologique et humain, reposant sur des leviers existants à amplifier et des opportunités à développer. La stratégie fixe ainsi un nouveau cap pour le développement durable pour la France.

La SNTEDD est un outil au service de la cohérence de la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire. C'est un document de référence pour tous les acteurs nationaux ou locaux qui veulent structurer et amplifier leurs actions pour la transition écologique vers un développement durable. Elle replace notamment l'Etat au cœur de sa mission de stratège : à la fois le catalyseur de démarches exemplaires et d'initiatives citoyennes et le promoteur de politiques

d'accompagnement pour favoriser la transformation de nos modèles et de nos comportements.

Elaborée avec l'ensemble des parties prenantes, la SNTEDD a vocation à favoriser l'émergence d'une culture commune et par conséquent les changements de comportements indispensables à la mise en œuvre de la transition écologique vers un développement durable.

A travers 9 axes transversaux, la SNTEDD présente une vision commune pour tendre vers une société plus sobre à horizon 2020 (axes 1 à 3), en proposant les leviers adéquats pour accélérer et accompagner la transformation du modèle économique et social (axes 4 à 6) et en renforçant la pédagogie et la gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous (axes 7 à 9).

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-de-42115.html>

Les axes de la SNTEDD

Définir une vision à l'horizon 2020

AXE 1 : Développer des territoires durables et résilients

AXE 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

AXE 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

Transformer la modèle économique et social pour la croissance verte

AXE 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

AXE 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques

AXE 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous

AXE 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable

AXE 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

AXE 9 : Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international



Contexte international et national

L'année 2015 aura marqué un tournant pour le développement durable, à la fois sur le plan international et national. Dans ce contexte renouvelé, la France s'est positionnée à l'avant-garde de la transition écologique en engageant de manière concrète l'ensemble des acteurs de la société vers un nouvel horizon plus respectueux de l'environnement.

L'Accord de Paris et les ODD : un nouveau cadre international structurant pour les années à venir



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

L'Accord de Paris, adopté par consensus par l'ensemble des 195 parties le 12 décembre 2015, confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au dessous de 2°C et se fixe de tendre vers 1,5°C d'augmentation. En outre, l'Accord demande à chacun des pays de revoir tous les cinq ans à partir de 2020 leurs contributions nationales, sans pouvoir en faire baisser les objectifs et en incitant, au contraire,

chacun des États à faire mieux. L'Accord intègre largement les problématiques d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre), d'adaptation (renforcement de la capacité des pays à faire face aux impacts climatiques), instaure un système de transparence et de bilan mondial et reconnaît la nécessité d'un soutien financier (100 milliards de dollars devront être consacrés chaque année à partir de 2020 pour financer des projets d'atténuation ou d'adaptation).

La mobilisation et les initiatives concrètes de la société civile nationale et internationale (entreprises, ONG, collectivités locales, etc.), notamment à travers l'Agenda des Solutions, ont également largement contribué à la réussite de cet accord et à l'amplification de la lutte contre le changement climatique.

Dix mois après le sommet de la COP 21, le Parlement européen a approuvé, le 4 octobre, la ratification de l'Accord de Paris à une très large majorité (610 voix pour, 38 contre, 31 abstentions), ce qui a permis de franchir le seuil des 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, nécessaire à l'entrée en vigueur de l'accord, qui a pris effet le 4 novembre.

La COP 22 qui s'est déroulée du 7 au 18 novembre à Marrakech a conforté la dynamique mondiale de lutte contre le changement climatique. Cette « COP de l'action » a permis d'avancer sur les modalités de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Pour en savoir plus :

<http://www.cop21.gouv.fr/>

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La France a soutenu l'adoption, en septembre 2015, par les Nations Unies, de l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable qui le composent. Cet Agenda vise notamment à lutter contre la pauvreté et les inégalités, préserver la planète, promouvoir une croissance durable et le plein emploi, et agir pour le bien-être, une alimentation saine, une éducation de qualité ou encore la paix.

Cette démarche universelle apporte un cadre inédit aux politiques de développement pour les quinze prochaines années. Elle s'inscrit dans le prolongement des huit objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été mis en œuvre depuis 2000. Ces objectifs ont conduit à de réels progrès en matière de lutte contre la faim, la pauvreté, la mortalité infantile, le recul des pandémies, ou en faveur de l'accès à l'eau et l'éducation.

A la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, les nouveaux objectifs de développement durable ont une dimension universelle et couvrent l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays. Adossés aux objectifs de réduction de la pauvreté, figurent de nouveaux objectifs auxquels la France est attachée, en matière de préservation de l'environnement, d'égalité entre les sexes, de couverture médicale universelle, de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption, ou encore de bonne gouvernance.

Compte tenu de son engagement ancien et constant en faveur du développement durable, la France s'est portée candidate pour présenter sa démarche de mise en œuvre de « l'Agenda 2030 » dès le premier forum politique de haut niveau organisé depuis l'adoption de cet agenda.

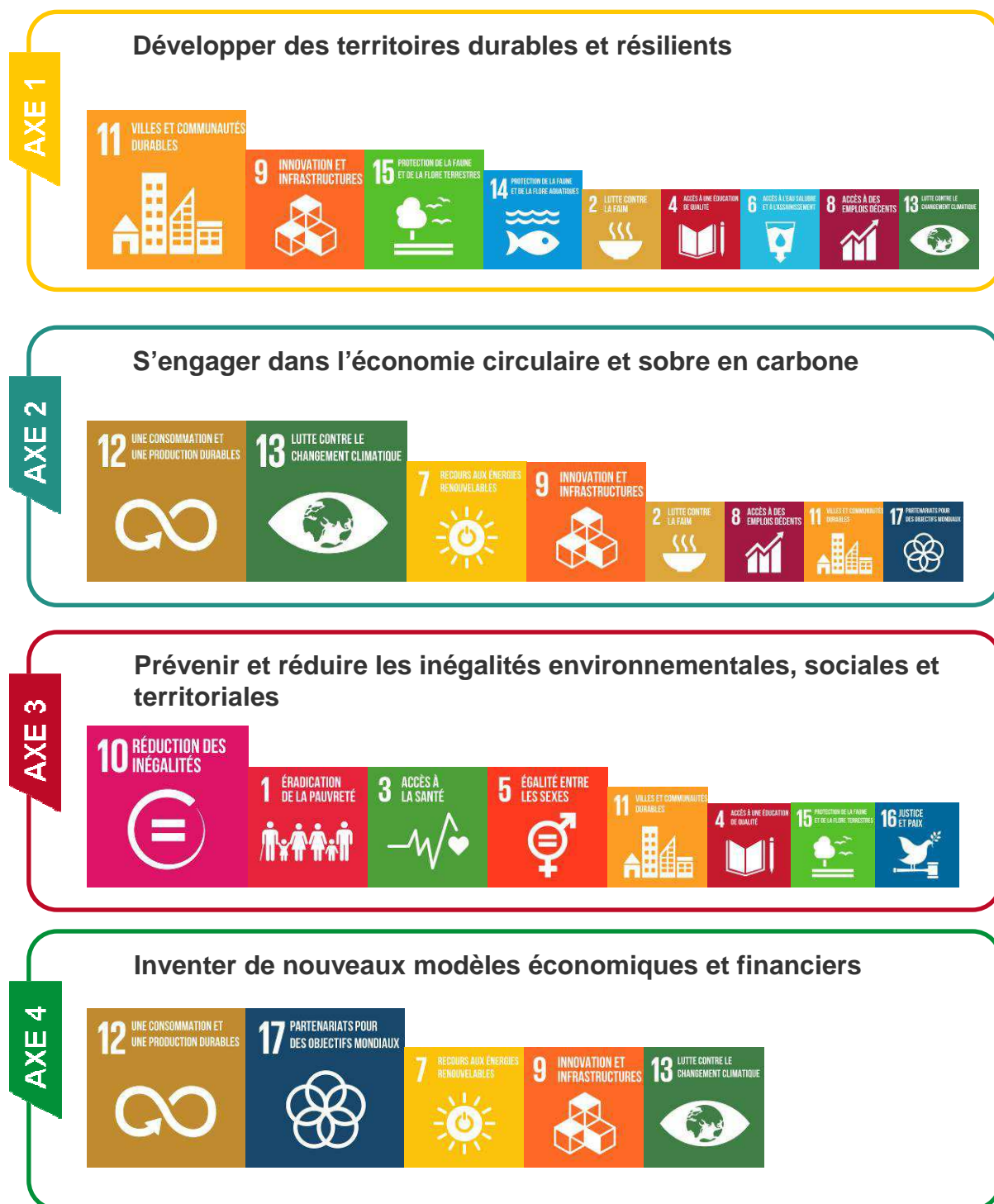
La France a ainsi présenté en juillet 2016 à New-York un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ce rapport, nourri par des contributions des ministères et des consultations de la société civile, dresse un premier état des lieux de la mise en œuvre en France de chacun des 17 objectifs de développement durable, en identifiant les principaux enjeux et défis, les orientations de l'action du gouvernement, ainsi que des bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs-de-developpement,47591.html>



Les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement durable sont au cœur de la SNTEDD comme des ODD. Ces deux cadres stratégiques participent d'un même mouvement, comme l'illustrent les **interrelations entre axes de la SNTEDD et ODD** ci-dessous (taille en fonction de l'importance de la relation).



Accompagner la mutation écologique des activités économiques

AXE 5



Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

AXE 6



Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable

AXE 7



Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

AXE 8



Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international

AXE 9



L'engagement de la France pour le climat, la transition énergétique et la biodiversité

La France a joué un rôle majeur dans le **succès de la COP21 et l'adoption de l'Accord de Paris**. En tant que pays hôte, la France a en effet souhaité donner une réelle impulsion à travers une action résolue et déterminée, au niveau national d'abord, puis au niveau européen, pour lutter contre le dérèglement climatique.

La France a ratifié le 15 juin 2016 l'Accord de Paris sur le climat. Ce texte, définitivement adopté par le Parlement le 8 juin, a fait de la France « le premier pays industrialisé » (membre du G7 et du G20) à finaliser l'adoption de ce traité historique. En outre, l'investissement de la présidence française a contribué à la rapidité de l'entrée en vigueur de l'Accord, moins d'un an après son adoption en décembre 2015.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

La France est le premier pays au monde à avoir traduit sa contribution nationale volontaire pour la COP21 dans le droit positif avec la **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**.

Cette loi, publiée le 18 août 2015, porte une grande ambition : faire de la France, un pays exemplaire en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, de diversification de son modèle énergétique et de montée en puissance des énergies renouvelables, sources de performances technologiques et économiques.

Elle fixe des objectifs et met en place des outils opérationnels à la disposition de l'ensemble des acteurs de la société française (citoyens, entreprises, territoires, etc.) afin de :

- contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, mieux protéger la planète et la santé publique ;
- donner du pouvoir d'achat aux ménages en réduisant les factures d'énergie, en particulier en aidant massivement la rénovation des logements et l'accès aux transports propres ;
- saisir pleinement les chances d'une croissance verte, riche de compétitivité, d'emplois non délocalisables et de qualité de vie.

Les textes d'application et les plans d'accompagnement sont en place et de nombreuses réalisations préfigurent déjà, sur le terrain, ce qui va devenir possible à plus grande échelle. Le mouvement est lancé et la France a tous les atouts pour réussir cette transition énergétique et devenir une puissance écologique de premier plan : la capacité d'initiative des Français, la motivation des élus des territoires, l'excellence des chercheurs, l'inventivité et les compétences des entreprises grandes et petites.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-loi-relative-a-la-transition-.html>



Autre volet majeur de l'engagement de la France, la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** a été adoptée le 20 juillet 2016, 40 ans après la loi de protection de la nature de 1976. Elle inscrit

dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité. Elle a pour ambition de protéger et de valoriser le patrimoine naturel pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue.

Cette loi instaure des principes juridiques consolidés pour la biodiversité, la nature et les paysages et entérine la création de l'Agence française pour la biodiversité. Elle favorise concrètement la connaissance de la biodiversité et réaffirme que la Nature appartient à tous, renforce les outils de protection de la biodiversité, notamment des espèces en danger, des espaces sensibles et de la qualité de l'environnement et fait de la biodiversité un levier de développement économique

Au même titre que la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages envoie un signal de mobilisation aux territoires, entreprises et collectivités pour les inciter, au travers d'outils rénovés, à se mobiliser pour agir pour le patrimoine naturel français.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Projet-de-loi-pour-la-reconquete-.html>



NOTReFRANCE
Réforme Territoriale

Engager la transition écologique implique d'agir au plus près des territoires. A ce titre, la loi du 7 août 2015 portant sur la **Nouvelle organisation territoriale de la République** (NOTRe) confère notamment aux régions de

nouvelles responsabilités dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ainsi, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intègre les documents de planification existants au sein d'un unique document prescriptif de planification, élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Cela permettra à la fois de clarifier le rôle des collectivités territoriales en octroyant à la région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire et de mieux coordonner des politiques publiques régionales y contribuant.

Dans la lignée de son engagement pour le climat, la transition énergétique et la biodiversité, la France se doit d'être exemplaire dans le fonctionnement de ses administrations publiques. L'instruction du Premier ministre n°5769 du 17 février 2015 demande ainsi à chaque ministre de bâtir et d'exécuter « un **plan ministériel administration exemplaire** » (PMAE) pour cinq ans. Ces PMAE ciblent de manière prioritaire les principaux impacts du fonctionnement des administrations de l'État en matière d'économie d'énergie, de mobilité durable, d'économies de ressource, de réduction des déchets et de préservation de la biodiversité. A compter de 2017, ce dispositif inclura en outre dix mesures concrètes de réduction de l'empreinte carbone et sera élargi aux établissements publics de l'Etat et à ses opérateurs. L'Etat est ainsi porteur d'initiatives au titre de son propre fonctionnement, pour la transition écologique.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plans-ministeriels-administration.html>

La **commande publique** représente plus de 30 milliards d'euros chaque année et il est essentiel de mieux prendre en considération la transition bas-carbone, l'économie circulaire, la lutte contre la déforestation importée, la prise en compte des circuits courts ou du « coût » du cycle de vie. A ce titre, le Gouvernement a décidé de renforcer la gouvernance des achats de l'Etat en créant en mars 2016 une direction des achats de l'Etat. Cette direction aura notamment pour mission d'améliorer l'intégration de la protection de l'environnement dans la définition de la politique des achats de l'Etat. En outre, lors de la conférence environnementale des 25 et 26 avril 2016, la Table Ronde « Impliquer les citoyens, les territoires et l'Etat dans la transition écologique » a convenu d'orienter davantage les marchés publics vers une meilleure performance environnementale.



La SNTEDD en marche

Des ministères engagés : politiques publiques innovantes et exemplarité de l'administration



Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Le Ministère des Affaires étrangères et du développement international s'est fortement impliqué dans la **redéfinition du nouveau cadre de développement durable** en 2015. Les trois rendez-vous historiques et leurs documents finaux – Programme d'action d'Addis-Abeba, Agenda 2030 et Accord de Paris – pour lesquels le MAEDI a porté les priorités de la France, représentent un tournant pour le développement durable en faisant converger la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et la préservation de la planète.

Dans une démarche pluriacteurs, le MAEDI soutient l'innovation et l'entrepreneuriat social à travers la **stratégie « Innover Ensemble »**, sortie en juin 2016 et fruit d'un travail collaboratif, qui présente 16 propositions pour valoriser les modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international. Le MAEDI promeut l'exigence de responsabilité sociétale et environnementale des acteurs du secteur privé. Ceux-ci sont invités à mettre en place des procédures de gestion des risques pour atténuer les dommages sociaux et environnementaux de leurs activités à l'international.

Dans une démarche inclusive, la société civile participe aux réflexions sur la politique de développement au sein du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale. En outre le MAEDI a mis en place une feuille de route pour **promouvoir et renforcer l'égalité femmes-hommes** au sein du ministère comme avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

En 2015, plus de la moitié des engagements (55%) de **l'Agence française de développement** dans les Etats étrangers, soit 2,6 milliards d'euros, ont eu un co-bénéfice sur le climat.

FOCUS

La démarche **Ambassade verte** conduite dans l'ensemble du réseau diplomatique permet au MAEDI de s'engager dans la transition écologique. Elle réduit l'empreinte environnementale des postes par des mesures écoresponsables telles que la réduction de la consommation d'eau et de papier, la diminution de la consommation d'énergie, ainsi qu'une sensibilisation des agents aux enjeux du développement durable.

L'objectif du MAEDI est d'être **neutre en carbone d'ici 2020**. Depuis le 1er janvier 2016, la création de la direction du développement durable, au sein de la direction générale de la mondialisation, place l'ensemble des problématiques des ODD au cœur des enjeux de la diplomatie du développement.



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Depuis l'adoption de la SNTEDD, la transition écologique a connu des avancées majeures sous l'impulsion et la coordination du ministère de l'Environnement, notamment à travers les engagements pris lors des **Conférences environnementales** ou la mobilisation pour le **succès de la COP 21**.

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte**, adoptée le 17 août 2015, la **stratégie nationale bas-carbone**, publiée le 19 novembre 2015, ainsi que la **programmation pluriannuelle de l'énergie**, approuvée le 27 octobre 2016, fixent des objectifs ambitieux et se positionnent au service de l'emploi, des entreprises, des citoyens et des territoires. Cette dynamique engage tous les secteurs, notamment le bâtiment et la ville durable (soutien financier à la rénovation énergétique), les transports (renforcement des investissements, etc.), le développement des énergies renouvelables ou encore la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire.

La **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, adoptée le 20 juillet 2016, marque un tournant décisif pour la protection des milieux, des paysages et des espaces notamment grâce à la création de l'Agence française pour la biodiversité, l'inscription du préjudice écologique ainsi que du principe de non-régression dans le droit français ou encore l'interdiction du brevetage des gènes natifs.

Quelques chiffres clés de l'action du ministère en 2 ans :

- 2 lois majeures
- 400 territoires à énergie positive pour la croissance verte
- 153 territoires zéro déchet zéro gaspillage
- 110 communes sans pesticides (4500 engagées dans la démarche)
- 99 projets de transports en commun en site propre
- 22 villes respirables en 5 ans
- Zéro sac plastique à usage unique au 1er juillet 2016
- +25 % d'énergies renouvelables et 250 centrales photovoltaïques
- Doublément du nombre de voitures électriques
- 30 % de crédit d'impôt transition énergétique
- +15 000 emplois verts (+ 8 000 dans l'isolation, + 2 000 dans l'éolien, perspective de + 5 000 dans le solaire)
- 100 start-up de la green tech verte
- 16 démonstrateurs ville durable
- 25 centimes d'indemnité kilométrique vélo
- 4 (vignettes) certificats qualité de l'air
- 11 réunions plénières du conseil national de la transition écologique

FOCUS

L'action du ministère a ainsi permis de se saisir des **opportunités de la croissance verte et bleue, notamment en termes d'emploi**, avec le développement des emplois verts dans le secteur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, y compris marines, et de la protection de la biodiversité. Cette dynamique s'est accompagnée d'une attention particulière à la **lutte contre la précarité énergétique et la défense du pouvoir d'achat** par exemple dans le cadre des réformes des tarifs de l'énergie ou de la création du chèque énergie.

Le ministère s'est également mobilisé pour **améliorer la qualité de l'air et de l'eau pour protéger la santé de tous** en particulier grâce au développement des transports propres (soutien à l'achat des véhicules électriques et au déploiement des points de recharges) et à un effort accru en matière d'environnement-santé (lutte contre l'utilisation des pesticides, Stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens, limitation des cultures OGM, nouveau plan national santé environnement (PNSE3), etc.).

Enfin, le ministère a engagé la **modernisation du droit de l'environnement** afin de le rendre plus efficace et plus lisible et d'améliorer la participation des citoyens dans le débat

public (ordonnances sur la démocratisation du dialogue environnemental et sur l'évaluation environnementale, autorisation environnementale, charte de la participation, etc.).



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L'enseignement scolaire s'est approprié la SNTEDD par la relance de la généralisation de l'éducation au développement durable dès la publication, le 4 février 2015, de la circulaire « Instruction relative au **déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires** pour la période 2015-2018 ». Cette circulaire établit que l'École éduque aux enjeux de développement durable, qui sont intégrés aux programmes d'enseignement, à la formation des enseignants et des cadres d'encadrement, aux projets des écoles et établissements scolaires, à la production de ressources pédagogiques. De nombreux projets sont élaborés avec les partenaires nationaux et territoriaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La généralisation de l'EDD a permis une **implication à grande échelle de l'École dans l'accueil et la tenue de la COP 21**, par l'appropriation scolaire de la lutte contre le changement climatique, considérée par l'enseignement scolaire sous trois angles : la compréhension, scientifique, politique et civique du problème, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Cette problématique est pleinement prise en compte par l'éducation au développement durable, par le biais des programmes d'enseignement, ainsi que par les milliers de projets pédagogiques développés dans les académies. La ministre de l'éducation nationale a aussi organisé le « Thematic day education » durant la COP 21, afin de faire entrer l'éducation dans le champ de la négociation internationale sur le climat.

La **réforme du collège** introduit les enseignements pratiques interdisciplinaires, dont celui portant sur « transition énergétique et développement durable ».

Les écoles et les établissements scolaires nomment des éco-délégués, mettent en œuvre des **projets de développement durable** et prennent en compte la biodiversité par les « coins nature ».

FOCUS

Le ministère **met aussi en œuvre l'agenda 2030 et les objectifs de développement durable**, en particulier par la formation des formateurs, la mobilisation des académies et la production de ressources pédagogiques avec de nombreux partenaires.

Le ministère participe également à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales ainsi qu'à la transition énergétique et écologique grâce aux **campus des métiers**. Par exemple, et entre autres, le campus des métiers d'Occitanie propose une formation aux métiers et aux qualifications dans les champs de l'énergie et de l'éco-construction. Le campus des métiers permet ainsi de mettre en synergie les offres de formation de l'académie, des collectivités territoriales, des entreprises, des établissements publics et des centres de recherche.

La **Stratégie nationale de recherche** (SNR) adoptée en mars 2015 vise à élaborer une vision stratégique coordonnée des priorités françaises en matière de recherche, en sélectionnant un nombre restreint de priorités scientifiques pour répondre aux grands enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels la France est confrontée. Cette stratégie, fruit d'une large mobilisation des acteurs, identifie ainsi 10 grands défis sociétaux qui recoupent les axes de la SNTEDD tels que : mobilité et systèmes urbains durables, gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique, énergie propre, santé et bien-être, nouveau industriel, sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives, etc.



Ministère de l'Economie et des Finances

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République lors de la conférence environnementale du 25 avril 2016, **la France sera la première à émettre des obligations vertes souveraines**, sous réserve des conditions de marché. Un groupe de travail interministériel va définir les modalités d'émission de ces obligations qui s'inscriront dans le programme de financement de l'État mis en œuvre par l'Agence France Trésor pour 2017. En outre, la France participe activement dans le cadre du G20 au Green Finance Study Group (GFSG).

Deux **décrets sur le Reporting climatique ont été publiés en 2015-2016** afin d'orienter les investissements et d'améliorer la transparence des grandes entreprises sur leurs émissions de gaz à effet de serre. Le décret n° 2015-1850 précise pour les investisseurs institutionnels les modalités de reporting sur la prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, en détaillant les informations pouvant être données sur les aspects climatiques. Le décret n° 2016-1138 oblige les entreprises de plus de 500 salariés ou de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires à fournir, dans le rapport sur la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

FOCUS

La mise en œuvre d'une **politique d'efficacité énergétique pour les bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs**, qui représentent près de 100 millions de m² de surfaces occupées est un chantier prioritaire. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a prolongé jusqu'à 2050 l'obligation de travaux dans les bâtiments à usage tertiaire, publics et privés. Par ailleurs, l'Etat est soumis depuis le 7 avril 2016 à l'obligation d'acheter et de prendre à bail des bâtiments à haute performance énergétique.

Pour répondre à ces obligations, une feuille de route est en cours d'élaboration afin de **réduire par étapes les consommations d'énergie des bâtiments et de suivre l'évolution des progrès réalisés**. Cette feuille de route, qui devra être mise en œuvre par les administrations centrales et les opérateurs s'articule autour de huit recommandations : mettre en place un suivi de la connaissance du parc occupé et réaliser un diagnostic énergétique du parc, définir un objectif de réduction des consommations et bâtir un plan d'actions à l'échelle du parc, agir sur les cycles de rotation du parc, agir sur le parc occupé, mettre en place un suivi et un reporting, améliorer la formation et l'accompagnement des acteurs métiers, lancer des expérimentations pour susciter l'engouement, inscrire la transition énergétique au cœur de la gouvernance de l'immobilier de l'Etat. La signature de la feuille de route par chaque ministre est prévue fin 2016 et sa présentation devant les secrétaires généraux des ministères début 2017.



Ministère des Affaires sociales et de la Santé

A partir de 2015, un effort particulier a été consacré à la **sensibilisation aux enjeux du développement durable** à la fois de l'encadrement et de l'ensemble des agents des ministères sociaux. A l'occasion de la COP21 et lors de la Semaine Européenne de Développement durable 2016, les ministères sociaux ont notamment organisé de nombreux événements tant externes qu'internes. Un numéro spécial du journal interne consacré au Développement Durable et destiné aux 30 000 agents des ministères sociaux fut édité en décembre 2015, une rubrique consacrée au développement durable sur l'Intranet national des ministères sociaux a été ouverte et un kit d'éco-gestes a été largement diffusé.

Le **Plan Ministériel Administration Exemplaire** (PMAE) des ministères chargés des affaires sociales a été transmis au Ministère de l'Environnement en octobre 2015 parmi les premiers ministères. Elaboré sous l'égide du Secrétariat Général, il recouvre le fonctionnement des services centraux et des services déconcentrés puis d'ici la fin de l'exercice 2016 des opérateurs des ministères de plus de 250 agents (25 opérateurs et établissements sont concernés). Ce PMAE est constitué de 43 actions dont 27 actions ministérielles propres et 16 actions relevant du socle interministériel et couvre des actions telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire de la restauration collective et la promotion des circuits courts, la baisse de la consommation de papier, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, le remplacement de véhicules classiques par des voitures électriques ou hybrides, l'édiction d'une charte des modes d'impression et le développement de la dématérialisation ou la formation à l'éco conduite

Dans le champ de la protection sociale et plus particulièrement des **organismes de sécurité sociale**, le développement durable est une orientation structurante. Depuis 2007, l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) s'est engagée dans l'animation de la politique de développement durable de l'ensemble des régimes de sécurité sociale (plan cadre développement durable) avec des résultats concrets en matière de réduction de consommation de papier (-16,9% depuis 2011), d'énergie (-10%), de véhicules propres dans la flotte automobile (+77%). Le nouveau **Plan cadre 2015-2018 de la Sécurité sociale** accorde une attention particulière au suivi et à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre des organismes de sécurité sociale. Il s'est fixé un nouvel objectif de réduction des émissions de CO2 de 8% d'ici 2018.

Le **troisième plan national d'action en santé environnement** (PNSE) qui couvre la période 2015/2019 et les travaux des tables-rondes dédiées des deux dernières Conférences Environnementales s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la SNTEDD. Agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé des générations actuelles et futures par exemple en améliorant la qualité des eaux, de l'air extérieur, des sols, en se protégeant du bruit, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante. Est également engagé le développement de la recherche notamment en matière de bio surveillance chez les populations vulnérables (pré-natalité) et en matière de maladies vectorielles liées aux changements climatiques.

FOCUS

Dans le **secteur hospitalier et du médico-social**, le développement durable est également une dimension de plus en plus prise en compte comme l'illustre la signature en juillet 2016 de la nouvelle convention d'engagement entre le Ministère chargé de la Santé, l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux et les fédérations professionnelles. Aujourd'hui plus d'un tiers des 3000 établissements de soins est engagé dans une démarche de développement durable.



Ministère de la Défense

Pour la Défense, les enjeux figurant dans la SNTEDD portent notamment sur la préservation de la biodiversité terrestre et des espaces marins, la maîtrise des consommations énergétiques, le recours aux énergies moins polluantes, et la limitation de l'impact environnemental.

La **stratégie ministérielle « Défense durable »** s'inscrit tout d'abord dans les orientations stratégiques du Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale et fédère, en outre, différents plans d'action actualisés régulièrement au niveau sectoriel.

Les dépenses d'énergie du ministère de la défense, toutes énergies confondues, atteignent le milliard d'euros. En raison de besoins en énergie considérables, le ministère de la défense doit consentir d'importants efforts d'adaptation notamment pour sécuriser son accès à l'énergie. Pour ce faire, une **stratégie ministérielle de performance énergétique** identifie cinq axes d'efforts : l'achat ; la connaissance des dépenses énergétiques et le suivi des fluides ; la gouvernance, avec la création fin 2015 d'un centre référent en performance énergétique et de commissions mixtes énergie locales ; l'autonomie, en utilisant de manière innovante les moyens autonomes de production et les énergies renouvelables ; la rationalisation, en agissant à la fois sur les comportements individuels et collectifs et sur les investissements.

Conscient de l'impact de ses activités aériennes sur l'environnement, le ministère de la Défense, le ministère en charge de l'environnement et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ont signé le 12 février 2015 un nouveau **protocole d'accord relatif aux conditions de survols des aéronefs militaires** pour la conservation du gypaète barbu rapace diurne, le plus grand d'Europe emblématique des milieux montagnards et menacé d'extinction.

Ainsi, et sauf en cas de force majeure, l'ensemble des survols évitera les zones de sensibilité majeures (ZSM) du gypaète barbu pendant la période de reproduction de l'espèce, en dessous de 1000 m du sol. Des sessions d'information des pilotes et des responsables des vols sont prévues et dispensées par la LPO.

FOCUS

Life (l'instrument Financier pour l'Environnement) vise à cofinancer des projets de protection de l'environnement et de la nature dans l'Union européenne. Le **projet pluriannuel LIFE Défense** (2012-2016) est mis en œuvre sur quatre sites (le camp des Garrigues (Gard), le camp de Chambaran (Isère), le Mont-Caume (Var) et la base navale d'Aspretto (Corse-du-Sud)). Un budget de deux millions d'euros, financé pour moitié par l'Union européenne et à hauteur de 40% par le ministère de la défense, a été alloué à ce projet pour promouvoir la restauration et la conservation de la biodiversité présente sur ces sites.

La **rencontre internationale « Life Défense Nature 2mil »**, qui s'est tenue du 28 au 30 juin 2016, a réuni plus de 150 participants et 17 nationalités. Ce séminaire a permis d'éclairer les enjeux de biodiversité des terrains militaires français et les initiatives menées en sa faveur et témoigne de la volonté de coopération entre forces armées et spécialistes de l'environnement.



Ministère de la Justice

L'année 2015 a été marquée par de grosses opérations immobilières qui réduisent ou sont appelées à réduire l'empreinte carbone du ministère. Le **regroupement des services de l'administration centrale du ministère de la Justice**, répartis sur 8 sites parisiens, sur deux sites seulement, l'hôtel historique place Vendôme et le parc du

Millénaire (immeuble Olympe de Gouges situé dans le 19^{ème} arrondissement). L'immeuble Olympe de Gouges se veut exemplaire, étant certifié aux normes HQE, BREEAM Excellent et BBC Effinergie. Enfin, le **futur "Tribunal de Paris"**, tour de 38 étages qui regroupera sur

L'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments a été un axe particulièrement important de 2015 : chaufferie à bois dans le centre pénitentiaire de Riom livré en octobre 2015, recours à une pompe à chaleur géothermique pour le chauffage du palais de justice de Caen livré en juillet 2015, ou encore la ferme photovoltaïque du centre de détention de Le Port à la Réunion et d'une manière générale l'utilisation du photovoltaïque.

FOCUS

le site des Batignolles plus de 25 sites parisiens, se veut une référence en matière de développement durable.

2015 a aussi été caractérisée par le renforcement de **l'intégration de la notion de développement durable dans l'accompagnement des publics** pris en charge (mineurs, personnes placées sous main de justice). Le projet structurant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) "PJJ promotrice de santé", conduit en lien étroit avec le ministère de la Santé, articule une démarche autour du concept de "santé bien-être" et d'éducation à la santé auprès des mineurs.

La circulaire du ministère de la Justice du 21 avril 2015 a fixé les grands principes devant guider l'élaboration et la mise en oeuvre de la **politique pénale en matière d'atteintes à l'environnement**, en conformité avec les dispositions de l'article 410-1 du code pénal qui font de la préservation de l'équilibre du milieu naturel et de son environnement un intérêt fondamental de la nation. Une véritable doctrine de réponse pénale guide l'action des parquets en recherchant systématiquement la remise en état, en poursuivant également systématiquement en cas de dommage grave ou irréversible, d'obstacle aux fonctions ou de répétition et en recherchant des alternatives aux poursuites dans tous les autres cas.



Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

La transition écologique est une **opportunité pour l'adaptation des filières**, notamment dans les territoires, et nécessite un accompagnement des transitions professionnelles. Elle modifie le champ des compétences professionnelles, à commencer par les secteurs d'avenir des éco-filières que sont les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les activités liées à l'eau et à l'assainissement, le recyclage et la valorisation des déchets par exemple. Les opportunités de créations d'emploi sont de plus en plus importantes et mobilisent le service public de l'emploi. Ces sujets furent au centre de l'une des tables-rondes de la **Conférence sociale pour l'Emploi** d'octobre 2015.

Ainsi, **Pôle Emploi**, signataire dès 2009 de la charte du Développement durable des établissements publics et entreprises publiques, accompagne les demandeurs d'emploi dans la découverte et l'orientation vers les nouvelles opportunités qu'offrent les filières spécialisées dans l'environnement. Au total, ce sont d'ores et déjà près de 13% des offres d'emploi déposées à Pôle Emploi qui sont concernées par les emplois de la croissance verte. Neuf régions de Pôle Emploi s'appuient désormais sur un référent croissance verte au sein de leur réseau.

C'est dans ce contexte, et dans une perspective d'anticipation et de facilitation des dynamiques de reconversions industrielles, de soutien de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels que le ministère chargé de l'emploi en collaboration avec le ministère en charge de l'environnement a conçu en 2015/2016 un **kit méthodologique**. Ce kit élaboré à partir d'expérimentations conduites dans trois territoires pilotes (Le Havre, Molsheim et le bassin de l'étang de Berre) a vocation à faciliter à l'échelle des territoires la mise à l'évidence d'opportunités de reconversions professionnelles des filières industrielles fragilisées vers les emplois de la transition écologique et énergétique, sur la base de viviers de compétences transférables.



Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

Les **contrats de plan État-Région** (CPER) concourent à la mise en œuvre au niveau régional des principaux objectifs de la SNTEDD sur la période 2015-2020, en cohérence avec les orientations définies dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Les CPER signés en 2015 comprennent en effet un volet thématique dédié à la transition écologique et énergétique qui vise à soutenir des actions adaptées aux enjeux identifiés sur les territoires : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, économie circulaire, gestion des déchets, qualité de l'air, prévention des risques naturels, biodiversité et préservation des ressources, développement territorial intégré, éducation à l'environnement et au développement durable, etc. Au total, ce sont 5,6 milliards d'euros qui ont été contractualisés par l'État et les Régions. Par ailleurs, le principe d'éco-conditionnalité a été appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets des CPER lors de l'élaboration des contrats et de leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la **mise en œuvre des Fonds européens et structurels d'investissement** (FESI), les autorités de gestion sont tenues de prendre en compte le principe transversal de développement durable dans leurs programmes. Le Commissariat général à l'égalité des territoires fait un état d'avancement annuel des démarches entreprises et investissements réalisés en ce sens.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires soutient des initiatives ancrées dans une logique d'aménagement durable des territoires par la co-construction de passerelles entre politiques nationales, décisions locales et mise en œuvre de projets. A titre d'exemple, il soutient l'initiative **Territoires catalyseurs d'innovation**, lieux d'expérimentation et de déploiement d'un bouquet de solutions nouvelles (technologiques, organisationnelles, etc.) intégrées notamment, grâce au levier numérique, dans les champs du développement économique, de l'aménagement, de l'énergie et de la mobilité durables.

FOCUS

Le **Comité Interministériel aux Ruralités** du 20 mai 2016 a acté un certain nombre de mesures qui s'inscrivent dans une ambition soutenable de développement des territoires ruraux. Celles-ci visent notamment à soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux en promouvant les circuits courts alimentaires et ainsi à promouvoir une agriculture plus durable, à renforcer les objectifs de l'ANAH en zone rurale pour lutter contre la précarité énergétique, à renouveler et amplifier la démarche éco quartier en milieu rural ou encore à renforcer le développement des groupes d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour assurer la mise en réseau des agriculteurs et favoriser ainsi l'émergence de pratiques innovantes au bénéfice du développement agricole, en combinant performance économique, environnementale et sociale.



Ministère de l'Intérieur

À la suite de la publication de la SNTEDD, le ministère de l'Intérieur a élaboré une nouvelle stratégie ministérielle en tenant compte de son périmètre d'action et des orientations de la SNTEDD en termes d'approche transversale, de synergies entre les acteurs et de modalités d'appropriation.

Le ministère a fait le choix d'une stratégie opérationnelle qui se traduit par un plan d'actions pluriannuel. Autour de trente-trois actions, ce plan est le **document de référence en matière de développement durable** pour toutes les directions, les services et les agents du ministère sur la période 2015-2020. Au vu de la priorité donnée aux enjeux énergétiques au niveau national, le ministère a identifié prioritairement des actions qui contribuent à la réduction des consommations de fluides et des émissions de gaz à effet de serre.

Cette **déclinaison ministérielle de la SNTEDD** se caractérise par sa gouvernance (démarche participative, élaborée en concertation avec l'ensemble des services acteurs de cette politique), sa dimension opérationnelle, une attention particulière concernant les enjeux énergétiques (notamment pour le parc immobilier (19 millions m²)), une démarche de progrès continu (l'avancée des actions est évaluée annuellement, chacune est susceptible d'être adaptée dans sa conduite et dans ses objectifs).

L'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) a mené une **campagne active d'information et de sensibilisation aux infractions environnementales** dans le cadre de l'animation d'une communauté interne environnement-santé publique. Cela s'est traduit par la sensibilisation dans chaque région des gendarmes, policiers, enquêteurs spécialisés, responsables départementaux et régionaux, ainsi que par la mise en ligne de fiches d'aide à l'enquête, articles et analyses législatives, réglementaires et juridiques.

FOCUS

Le premier **bilan du Plan administration exemplaire** réalisé au printemps 2016, sur une période de six mois, reflète un premier niveau positif de mobilisation. Certains services se sont déjà engagés fortement et, a minima, des démarches d'état des lieux ont été initiées. L'élargissement du périmètre au niveau national de plusieurs indicateurs implique de nouveaux dispositifs de remontée d'informations et de déploiement des actions. Pour 2015, un des axes forts a porté sur les déchets – gestion des déchets de bureau par apport volontaire, convention avec un éco organisme pour les D3E, traitements adaptés de déchets spécifiques (mégots de cigarettes, embouts d'éthylotests...) et réalisation d'objets dans des matériaux usagés (drapeaux, blousons).

En 2016, le déploiement des actions se poursuit. Une attention particulière est portée aux opérateurs, prioritairement ceux de plus de 250 agents, tenus d'intégrer des objectifs de développement durable dans leur contrat d'objectifs – par exemple, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.



Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Le **développement durable est, dans toutes ses dimensions, un enjeu central pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt**. Ainsi la COP21, en décembre 2015, a donné un éclairage particulier sur les interactions entre ces enjeux. Les principales actions entreprises par le ministère ont pour but de conserver un haut niveau de production agricole dans une perspective de triple performance économique, environnementale et sociale : rendre accessible à tous une alimentation de qualité, en quantité suffisante, liée à son territoire, sans gaspillage ; encourager les initiatives des acteurs des industries agro-alimentaires pour faire de la transition écologique une source de performance économique ; contribuer à la lutte contre le changement climatique ; préserver les ressources naturelles, notamment les sols ; former des acteurs éco-responsables ; articuler nos politiques avec les territoires dans leur diversité.

Dès la publication de la SNTEDD 2015-2020, le ministère de l'Agriculture a entrepris l'élaboration de sa **stratégie ministérielle**, qui se décline selon les 9 axes de la stratégie nationale. Elle sera portée principalement par cinq plans ou projets brièvement décrits ci après.

Le **programme national pour l'alimentation (PNA)** comporte 4 volets : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial.

Le **projet agro-écologique** est un plan d'action qui comprend 16 chantiers visant à mobiliser l'ensemble des acteurs, sensibiliser et communiquer, enseigner à produire autrement, accompagner les agriculteurs, soutenir financièrement les démarches agro-écologiques, s'appuyer sur la recherche et l'innovation, engager les filières vers l'agro-écologie, prendre en compte les réalités des départements d'outre-mer, promouvoir l'agro-écologie à l'international et suivre et évaluer le projet agro-écologique. Dix plans sont adossés au projet agro-écologique : Ecophyto 2, Ecoantibio 2017, Energie Méthanisation Autonomie Azote, Apiculture durable, Protéines végétales 2014-2020, Ambition Bio 2017, Semences et agriculture durable, Agroforesterie, Enseigner à produire autrement, Bien-être animal.

Le **programme national de la forêt et du bois (PNFB)** a pour objectifs de créer de la valeur dans le cadre du développement de l'économie verte, en mobilisant la ressource disponible en France, de répondre aux attentes des citoyens et des territoires, d'adapter les forêts françaises au changement climatique et de co-adapter la forêt et l'industrie du bois pour faire de la filière une filière durable. Le développement de la filière « bois-forêt » repose ainsi sur la gestion durable de la forêt, la valorisation de la ressource forestière française, et le développement de la filière industrielle créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires.

Le **contrat de filière agroalimentaire**, notamment son volet « Défi vert » vise à identifier et partager les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre au sein de la filière, à accompagner les entreprises alimentaires par des outils pédagogiques et à valoriser les actions de progrès de la filière.

Le ministère a construit son **Plan ministériel administration exemplaire (PMAE)**, sur les démarches déjà engagées en matière d'éco-responsabilité ou de socio-responsabilité et les propositions des agents en matière d'économies d'énergie, de mobilité durable, d'économies de ressources et de gestion des déchets, de préservation de la biodiversité et de démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE).



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

L'action engagée par le ministère qui voit inscrit l'ambition d'un développement durable dans son intitulé même, s'inscrit pleinement dans la poursuite concomitante et cohérente de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent, de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, de l'épanouissement de tous les êtres humains ainsi que la transition vers une économie circulaire.

La **lutte contre le changement climatique**, est, au même titre que la **lutte contre la précarité énergétique**, ce qui a motivé la forte augmentation du budget de l'Anah en 2016, puisque l'objectif de réhabilitation est passé de 50 000 à 70 000 logements. C'est également ce qui a motivé l'amélioration du prêt Eco-PLS, destiné aux organismes de logement social.

La **préservation des ressources foncières** se voit renforcée dans le projet de loi Egalité et Citoyenneté (introduction d'un volet foncier dans le programme local de l'habitat, intégrant la définition d'une stratégie foncière, extension des missions des établissements publics fonciers au champ de l'observation foncière), et se trouve confortée avec la multiplication du nombre des Plan locaux d'urbanisme intercommunaux, pour lesquels près de 600 établissements publics de coopération intercommunale ont déjà la compétence.

La **cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations** se sont traduites en 2016 par une des mesures emblématiques du projet de loi Egalité et Citoyenneté, selon laquelle 25% des attributions de logements sociaux réalisées en dehors des quartiers politique de la ville doivent être réalisées au bénéfice du quartile de demandeurs ayant le niveau de ressources le plus bas. La solidarité intergénérationnelle s'exprime à travers l'extension du système de caution Visale, issu de la participation des employeurs à l'effort de construction, à tous les jeunes de moins de trente ans, salariés, fonctionnaires, demandeurs d'emploi ou étudiants (hors étudiants non boursiers rattachés au foyer fiscal de leurs parents).

Le **label EcoQuartier va être renouvelé** selon 5 grandes orientations :

- le développement des écoQuartiers dans tous les territoires, en particulier dans les quartiers en renouvellement urbain,
- une labellisation qui recouvre l'ensemble du cycle de production de l'écoquartier, depuis la conception jusqu'à la vie quotidienne des habitants,
- une exigence soutenue concernant la participation des habitants à la conception et à la gestion de leur quartier,
- une réflexion approfondie sur la santé, le bien-être et la nature en ville
- une attention particulière concernant la qualité de l'air intérieur.

L'**épanouissement des habitants** est la finalité ultime des EcoCités, dont le nombre est passé de 19 à 31 et des EcoQuartiers, portés de 32 à 39, qui ont fait l'objet d'une troisième, et bientôt d'une quatrième vague de labellisation, avec parallèlement l'engagement en 2016 d'un chantier de refonte du label.

Quant à la transition vers une **économie circulaire**, elle s'illustre, au même titre que la lutte contre le changement climatique, par la mise en place d'un label énergie-carbone pour expérimenter les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone en vue de la future réglementation pour les bâtiments neufs.

Enfin un appel à manifestation d'intérêt «**Logement choisi, abordable et durable**», a été lancé en juillet 2016 en vue de détecter les pratiques en cours ou émergentes et de mettre en évidence des propositions de logements adaptées aux désirs et aux choix de vie des futurs habitants et a permis de recueillir près de 500 candidatures.



Ministère de la Culture et de la Communication

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé, dans le cadre de l'action du gouvernement, dans une mobilisation suivant les 9 axes transversaux de la stratégie, en mettant l'accent sur les aspects correspondant à ses champs de compétence spécifiques et aux politiques publiques dont il a la charge.

Concernant le **développement des territoires durables et résilients**, le ministère apporte une expertise importante dans le domaine du patrimoine bâti, notamment au travers de la Stratégie nationale pour l'architecture, lancée en 2015 et la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016.

Par la politique qu'il porte au titre de la communication et des médias, le ministère joue un rôle majeur dans la **mobilisation de la société française** dans son ensemble. Cette mobilisation a été particulièrement visible à l'occasion de l'organisation de la Cop21 en décembre 2015. En outre, en intégrant les valeurs du développement durable dans l'exercice de ses missions, le ministère de la Culture et de la Communication participe à l'effort porté par le gouvernement pour adapter la France au monde de demain.

De manière générale, la **politique culturelle** portée par le ministère contribue au développement de la recherche et de l'innovation (notamment à travers l'engagement fort de ses écoles supérieures), à l'économie française (en particulier grâce aux industries culturelles) ainsi qu'aux travaux internationaux (principalement dans le cadre de l'UNESCO).

Le ministère a choisi de décliner la SNTEDD en **stratégie ministérielle de responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations** (Stratégie-RSO). Par les effets sur la société des politiques qu'il porte, le ministère a en effet une responsabilité essentielle dans la mise en place des conditions du vivre ensemble ; une société durable étant une société capable de garantir le lien social et la transmission des biens communs aux générations suivantes.

Cette stratégie est un document-cadre unique pour l'ensemble du ministère (administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale, établissements publics). Chaque entité est invitée à décliner le document cadre dans un plan d'action adapté à ses spécificités, ses métiers et ses contraintes. La Stratégie s'adresse également à l'ensemble des acteurs de la culture et de la communication, en les invitant à participer à l'effort commun pour construire un monde plus durable.

La Stratégie-RSO présente les engagements du ministère en faveur du développement durable, les décline sous forme de plan opérationnel et identifie une liste de repères permettant de conserver cohérence et lisibilité du suivi de sa mise en œuvre.

FOCUS

Chaque année, les **Journées européennes du patrimoine** favorisent la connaissance, la préservation et la valorisation de notre patrimoine commun considéré dans toute sa diversité, qu'elle soit culturelle ou naturelle. Le ministère de la Culture et de la Communication est ainsi gestionnaire d'espaces naturels remarquables qui constituent de véritables conservatoires de la biodiversité des territoires et font à ce titre l'objet d'une action dédiée dans sa Stratégie-RSO. En 2016, le thème des JEP, « Patrimoine et Citoyenneté », a permis de montrer que la nature et les paysages sont plus que jamais des motifs d'expression de citoyenneté pour ceux qui s'engagent en faveur de la préservation de l'environnement.

Enfin, le ministère s'est engagé dans l'économie circulaire et sobre en carbone à travers la dynamique du **plan administration exemplaire** (PAE) en faisant des choix ambitieux en termes d'exigences (9 indicateurs complémentaires liés aux spécificités du champ culturel ont été ajoutés aux indicateurs obligatoires) et de périmètre (le ministère a engagé dans la démarche l'ensemble des entités le composant, services d'administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale, établissements publics de toutes dimensions). Des actions ciblées ont été menées, avec notamment un travail sur le réemploi des biens de scénographies.



Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

La branche Famille a intégré le développement durable dans sa **convention d'objectifs et de gestion** (COG) pour la période 2013-2017 ; elle a ainsi élaboré un **schéma directeur de développement durable**, en lien avec le plan cadre de la Sécurité sociale (Ucanss), dont elle rend compte chaque année au niveau de son rapport d'activités dédié. Les réalisations de la Branche en matière de lutte contre le changement climatique sont déclinées selon cinq axes : la mesure de l'empreinte écologique ; la gestion immobilière prenant en compte la transition énergétique ; la mobilité douce limitant le recours à la voiture ou à l'avion pour les déplacements ; l'intégration de critères développement durable au niveau prise de décision et financements de la Branche ; le rôle d'ambassadeur de la Branche pour sensibiliser les allocataires, les partenaires et le grand public.



Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

La **gestion urbaine de proximité** (GUP) vise à améliorer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires et leur cadre de vie par une gestion coordonnée des différents opérateurs publics et privés concernés, favorisant l'implication des habitants. Elle permet d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre des opérations de renouvellement urbain, et de pérenniser les investissements. En faisant écho aux enjeux environnementaux et sociaux, elle permet de répondre aux problèmes (délinquance, occupation de l'espace public) mais aussi aux besoins (lien social, sensibilisation aux enjeux de la ville durable). En outre, le développement durable incite à articuler conception et gestion, en prenant en compte les usages des habitants, en pensant les projets dans la durée et en raisonnant en coût global.

La ville durable est l'un des maîtres mots du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** (NPNRU) pour la période 2014-2024, avec l'objectif fixé par l'Agence nationale de rénovation urbaine de « viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ». L'enjeu consiste dans ce cadre à permettre à tous les territoires de disposer du même niveau de qualité urbaine. Les aides accordées au titre du NPNRU sont ainsi conditionnées à l'excellence des projets, qui peut notamment s'exprimer par une ambition en termes de développement durable.

Un **appel à manifestation d'intérêt** de 71 millions d'euros a été récemment lancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le cadre de l'axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » du programme d'investissements d'avenir « Ville et territoires durables ». Ce programme doit permettre de mettre en œuvre des actions ciblées et significatives au service de l'amélioration des conditions de vie dans 20 quartiers d'intérêt national sélectionnés.

FOCUS

Dans le secteur de la Jeunesse, la mobilisation des acteurs associatifs fut particulièrement intense notamment en perspective de la COP 21 à travers l'organisation d'évènements tels que la **Conférence de la Jeunesse** (COY). En outre l'engagement dans la croissance verte a été renforcé par la signature de l'accord entre l'Agence du Service Civique et le ministère chargé de l'Ecologie en février 2015, en vue de susciter 50 000 missions de **service civique** d'ici 2018.

Afin de poursuivre les efforts consentis par le monde du sport dans la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de notre cohésion sociale, le ministère a **décliné la SNTEDD au monde du sport**. Cette SNTEDDS, lancée le mercredi 20 janvier 2016, est le fruit d'une co-construction avec l'ensemble des acteurs du sport et, d'une manière générale, l'ensemble de la société civile. Le projet de SNTEDDS a fait l'objet d'une large consultation nationale diffusée à plus de 3 000 acteurs du sport. La stratégie a pour triple ambition de développer une approche partagée du sport durable, de transformer le modèle économique et social du sport pour la transition écologique vers un développement durable et de renforcer l'appropriation du développement durable par tous.

La direction des sports travaille depuis plusieurs années à **rendre le sport français sobre en carbone et en consommation de ressources**. En 2016, cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides financières attachées aux conventions d'objectifs des fédérations sportives ou attribuées par le centre national de développement du sport, l'accompagnement des organisateurs de grands événements sportifs internationaux dans l'organisation sobre en carbone de leurs manifestations (Euro 2016 et JOP de Paris 2024), l'évolution de la réglementation sur la vidange des bassins, la construction d'indicateurs de performance RSE / RSO pour le sport, une campagne de sensibilisation aux gestes éco-responsables dans la pratique sportive ou encore la promotion et l'encouragement de l'éco-conception du matériel sportif via la tournée de l'exposition « Secondes vies du matériel sportif » et les Trophées Eco-sport.



Ministère des Outre-Mer

Le ministère des outre-mer se singularise par son rôle de coordination interministérielle et son action tournée vers des territoires qui concentrent un patrimoine naturel exceptionnel mais qui doivent faire face à des contraintes fortes du fait de l'éloignement, du climat, de l'exposition aux risques naturels et de retards structurels qui mettent en péril leur environnement. Il est donc concerné, dans son action, par les 9 axes de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable.

Considérant leur vulnérabilité particulière face au changement climatique, les outre mer se mobilisent pour **construire des territoires résilients, aptes à s'adapter aux effets du changement climatique**. A ce titre ils se sont pleinement mobilisés lors de la COP21 afin d'alerter la communauté internationale sur les impacts du changement climatique sur leurs territoires et de promouvoir les solutions déjà mises en oeuvre dans la lutte contre le changement climatique. L'agenda des solutions pour les territoires ultramarins, élaboré à cette occasion, a permis de dresser un panorama des démarches engagées partout dans les outre-mer pour mieux connaître les impacts du changement climatique, maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique. Les outre-mer sont en outre pleinement inclus dans le champ d'application de l'Accord de Paris concernant notamment la réduction et la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre, soit dans le cadre de la contribution de l'Union européenne et de ses Etats membres, soit, pour les Pays et Territoires français d'Outre-Mer, dans le cadre d'une contribution spécifique.

Le ministère a engagé en 2016 un **plan d'actions pluriannuel pour optimiser les services d'eau et d'assainissement** en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion, Mayotte et Saint-Martin. Ce plan vise à favoriser une gestion durable de l'eau outre-mer en accompagnant les collectivités compétentes sur une durée de dix ans dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en favorisant notamment les investissements et les emplois dans la rénovation et la création des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Des **programmations pluriannuelles de l'énergie** (PPE) sont en voie de finalisation pour assurer la transition énergétique des territoires ultramarins non-interconnectés au réseau électrique continental, contraints d'importer massivement des ressources fossiles. Elles définissent des actions prioritaires pour atteindre « l'autonomie énergétique » à l'horizon 2030 avec un objectif intermédiaire de 50 % d'énergie renouvelable en 2020, diversifier les sources d'approvisionnement énergétique durables (éolien, photovoltaïque, biomasse...) et privilégier des outils de maîtrise de la demande innovants.

Le ministère met en œuvre une politique volontariste et active de soutien à **la protection et à la gestion durable de la biodiversité** des Outre-mer, conscient de son importance patrimoniale exceptionnelle et de son niveau élevé d'endémisme, de la place éminente et chargée de potentialités qu'elle occupe dans la vie économique, sociale et culturelle des populations ultra-marines et de l'atout qu'elle représente dans l'atténuation des effets du réchauffement climatique. Au niveau international, le ministère co-anime depuis juin 2016 le secrétariat de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et il a contribué au bilan de l'accord-cadre 2013-2016 entre la France et l'UICN. Au niveau national, il a veillé à l'intégration des problématiques ultra-marines dans les politiques publiques nationales (loi biodiversité, révision du PNACC, érosion littorale et gestion du trait de côte, etc.) et assure le développement dans les outre-mer du dispositif polynésien « Aire marine éducative ». Le ministère a également co-organisé plusieurs manifestations nationales à l'occasion des 15 ans de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR), dont le programme de travail 2016-2020 a été adopté en mai. Enfin, il a fortement contribué à l'extension en zone économique exclusive de la réserve naturelle des Terres australes françaises (près de 650 000 km²), permettant ainsi à la France, d'atteindre et dépasser l'objectif de 20% des eaux sous juridiction sous régime de protection en 2020.

La société en mouvement : témoignages d'acteurs

Entreprises, associations, syndicats, collectivités... **tous les acteurs de la société** se sont mobilisés à leur échelle pour mettre en œuvre la transition écologique. Voici un aperçu de la **diversité des initiatives** portées ces deux dernières années qui contribuent pleinement à la mise en œuvre de l'ensemble des axes de la SNTEDD.

AXE 1

Un bâtiment qui ne créera pas de déchet et qui, en fin de vie, sera entièrement démontable, c'est le projet de la petite **commune de Sainte-Hélène dans le Morbihan**. Obligée de reconstruire son école, elle a opté pour la réalisation d'un bâtiment innovant à impact positif sur l'environnement. Première **construction d'école en économie circulaire en France**, ce projet, évalué à 2 millions d'euros, est le fruit d'un travail participatif de conception et d'intelligence collective associant citoyens, associations, entreprises et élus. Ce projet d'économie circulaire constituera un véritable outil pédagogique pour les enfants, décideurs de demain. Ce modèle du zéro déchet attire déjà de nouveaux habitants, jeunes parents, aspirant au bien-être de leur famille. Cette initiative fait partie des lauréats « 100 projets pour le climat ».

AXE 2

Les métiers de la réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits, à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a inscrit la réparation comme une priorité. **Répar'acteurs** a été créée par la **Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine** en partenariat avec l'**ADEME** et constitue aujourd'hui une marque qui s'inscrit dans le cadre des Plans locaux de prévention des déchets. Il s'agit d'un label de reconnaissance permettant de constituer un réseau d'artisans de la réparation dont la vocation est de faire évoluer les comportements.

AXE 3

Sur le territoire de **Limoges Métropole** (87), le fond de financement de la transition énergétique a permis d'amplifier le dispositif de **locations longue durée de vélos V'Lim**. Lancé en 2013, ce service de mise à disposition de vélos repose sur un prix de location très avantageux (1€/mois), un parc mixant vélos à assistance électrique et vélos standards.

AXE 8

Grâce à une subvention de 400 000 €, le parc de vélos est passé de 60 à 400 unités, dont 240 vélos à assistance électrique. L'extension du service s'accompagnera de la création d'une « maison du vélo », lieu qui permettra de sensibiliser la population à la mobilité durable.

AXE 5

La **CFE-CGC**, organisation syndicale de salariés, s'est engagée par des **actions concrètes pour accompagner la mutation écologique des activités économiques** dont :

- des formations de référents RSE-Développement Durable désignés au sein des fédérations et unions territoriales depuis avril 2015 ;
- la publication de sa Stratégie Développement Durable en septembre 2015 ;
- ses engagements dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité pour une action syndicale écoresponsable en mai 2015 ;
- une déclinaison en région PACA de la Stratégie Globale Biodiversité en fiche action « mise en place de la RSE » en mai 2016.

AXE 1

Le **Pays de Combraille** a construit un projet de développement durable du territoire pour donner du sens aux actions menées sur le long terme. Des ateliers ont été organisés avec les habitants pour établir une **cartographie positive du territoire**. Ils ont été suivis d'interviews avec des personnes identifiées comme agissant positivement. L'approche s'est concentrée sur ce qui pouvait faire avancer le territoire et non sur les freins, ce qui a permis de susciter de l'émulation autour du projet. Cette méthode a été ensuite transcrite dans un « nuancier des actions concrètes » afin d'engager les contractualisations.

AXE 2

Les **Réseaux pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)** sont des réseaux qui rassemblent différents acteurs (professionnels, associations, institutions, citoyens) pour répondre collectivement au problème du gaspillage alimentaire sur leurs territoires. Actuellement, deux REGAL ont été lancés sous l'impulsion d'associations membres de **France Nature Environnement** et portées par des **associations locales** en Nouvelle Aquitaine et en Normandie. Les REGAL facilitent la sensibilisation, la mise en débat et impulsent des projets concrets, comme Elixir, une conserverie solidaire bordelaise.

AXE 6

Comment former à une vision systémique, prospective et collective du monde de demain ? Un **Guide de compétences DD&RS** a été réalisé et porté par la **Conférence des présidents d'université**, la **Conférence des Grandes Ecoles** et le **Réseau universitaire pour la formation et l'éducation au développement durable**, en association avec les acteurs du monde socio-économique, de l'enseignement supérieur et des réseaux étudiants. Il sera bientôt accessible au plus grand nombre via une plate-forme pédagogique numérique participative (www.competences-ddrs.org) à destination des formateurs de formateurs, enseignants de l'enseignement supérieur et professionnels. Parallèlement, le **Sulitest** (<http://www.sulitest.org/>) permet aux enseignants du supérieur de plus de 50 pays, dont la France, de soumettre à leurs étudiants un questionnaire à choix multiples centré sur les problématiques de développement durable.

AXE 9

L'année 2015 a vu la reconnaissance du rôle des **entreprises** dans le processus climatique, par les Nations Unies, les différents gouvernements et le gouvernement français, comme en témoignent diverses initiatives : le lancement du **Business Dialogue** entre négociateurs et chefs d'entreprises ; le manifeste du MEDEF pour la COP 21 ; l'organisation par le MEDEF du premier **Sommet international des associations d'entreprises sur la COP 21** assorti d'une déclaration commune ; ces initiatives ont été reprises par le MEDEF et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc à l'occasion de la COP 22 au Maroc.

AXE 7

Les différents **acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)** se retrouvent tous les quatre ans pour faire avancer la société sur les problématiques liées à la transition écologique et au rôle de l'éducation. Le 17 octobre 2016 une journée nationale a ouvert le processus des 4^{èmes} **assises de l'EEDD** qui se dérouleront de février 2017 à novembre 2018 dans les territoires. Elles ont pour objectif la mise en œuvre des propositions formulées lors des Assises de Lyon en 2013 afin d'ancrer l'EEDD dans les territoires. Une journée de synthèse viendra clore le processus en novembre 2018.

AXE 8

AXE 5

En 2030, près de 30% des métiers auront évolué, notamment du fait de la transition écologique. Le **MEDEF** a lancé en 2016 une étude afin de **mesurer l'impact de cette transition** sur les entreprises et en particulier l'évolution des métiers et des besoins en compétences.

Les **clips « Beau Travail ! »** mettent en lumière des métiers en tension, qui recrutent mais peinent à trouver des candidats. Pour la COP21, 22 clips diffusés sur France 2 et France 3 ont mis en avant des métiers liés au développement durable, y compris des métiers traditionnels évoluant pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique.

AXE 8

L'association **Humanité et Biodiversité** a poursuivi des actions concrètes en 2015, notamment à travers son réseau de 734 **Oasis Nature**. Ces Oasis sont des espaces où sont mises en œuvre des mesures simples de conservation de la nature afin que la biodiversité puisse s'épanouir. En outre, Humanité et Biodiversité a mis en place un **réseau d'action parlementaire**, constitué de ses adhérents, visant à informer ceux-ci afin qu'ils soient en mesure de porter et de défendre l'enjeu « biodiversité » auprès des élus.

AXE 4

La **Région Nouvelle-Aquitaine** a initié la **SAS Terra Energies**. Ce fonds d'investissement dans les projets d'énergie renouvelable doté de 8.2 M€, vise à accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire en fédérant les acteurs privés à ses côtés. Complémentaire du mode d'intervention habituel de la région, il permet d'améliorer l'effet de levier de l'euro public investi et la gouvernance territoriale. Terra Energies intervient en tant qu'investisseur minoritaire au capital des projets. Un volet financement participatif associé au fonds, permet au territoire de s'engager dans la transition énergétique.

AXE 1

La **Fédération Nationale des Travaux Publics** a obtenu le label « reconnaissance SNB » pour son **plan d'action biodiversité**. Parmi les 15 actions du plan certaines sont déjà réalisées comme la diffusion d'une affiche de sensibilisation à la biodiversité sur les chantiers, la mise à disposition auprès des enseignants et formateurs d'un ensemble de ressources pédagogiques dont un serious game qui permet de comprendre le rôle de l'Homme dans la répartition des êtres vivants ou encore l'élaboration d'un guide de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes en partenariat avec le MNHN, GRDF et EngieLab.

AXE 2

La **plateforme web Actif** permet de géolocaliser des matières et des ressources (équipements, compétences...) dans le cadre d'une démarche d'économie circulaire. Il permet de dynamiser les filières, de créer des synergies métiers et de favoriser l'innovation collaborative : achats groupés, optimisation de process de production ou de logistique, développement de nouvelles compétences, emplois partagés, création de nouvelles activités et de nouvelles entreprises à partir de ressources locales. Ce dispositif, originaire de la **CCI Midi-Pyrénées**, et en cours de déploiement national, améliore la compétitivité des entreprises et identifie de nouveaux relais de croissance. Il est entièrement paramétrable et s'adapte à tout type de structures : établissements consulaires, collectivités, groupements d'entreprises, associations...

AXE 1

Le développement des réseaux de chaleur et la valorisation des énergies renouvelables qu'ils favorisent, constituent un axe important de la politique de Transition énergétique de **Mulhouse Alsace Agglomération** (m2A). M2A a engagé une étude de **Schéma Directeur des Réseaux de chaleur** avec comme vocation de pérenniser et consolider les réseaux existants mais également d'identifier de nouveaux projets. Cette étude a débouché sur l'extension du réseau l'Ilberg vers le Centre hospitalier, qui représente une distribution supplémentaire de chaleur de 50 % et un doublement du linéaire du réseau, à laquelle s'est rajouté le projet de création d'un nouveau réseau intercommunal dont la production serait issue de la chaleur de récupération de l'Unité d'Incinération des Résidus Urbain.

AXE 5

Le programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte a permis à la **communauté de communes de Sauer-Pechelbronn** (67) de structurer la filière bois locale, grâce à la construction d'un **bâtiment d'activités dédié à la transformation des bois**, dans lequel les entreprises peuvent mutualiser des équipements, optimiser leurs flux et bénéficier d'un site vitrine. Le nouveau bâtiment permettra d'attirer d'autres entreprises de la filière afin de compléter l'offre et de constituer un véritable pôle bois. Le bâtiment, achevé à l'été 2016, héberge deux entreprises et un bureau d'études. Il permet de conforter 21 emplois et d'accueillir 11 nouveaux emplois.

AXE 2

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie a publié en 2015-2016, deux **guides pour les hôteliers et les restaurateurs** afin qu'ils partent à la chasse au gaspillage dans un objectif d'amélioration de leur impact environnemental mais également de la performance de leur activité. Ces guides ont été réalisés grâce à la contribution de plus de 200 hôteliers et 385 chefs. Il s'agit souvent de bonnes pratiques dont la mise en place ne nécessite pas ou peu d'investissements (sensibilisation des salariés, affichage pour les clients, nouvelles procédures...). Ces bonnes pratiques permettent aux entreprises de faire des économies d'eau et d'énergie, et de réduire les quantités de déchets, de manière significative. L'objectif est de diffuser largement le guide au sein de la profession pour que les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration contribuent également à la transition écologique.

AXE 7

"Mon Village espace de Biodiversité" est un dispositif d'accompagnement à la découverte de la biodiversité de proximité porté par le **CNRS** en partenariat avec la **Ligue de l'enseignement**. Il reconnecte le citoyen à son environnement et crée des liens entre les habitants. L'objectif est que chacun puisse s'approprier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité.

Le programme propose notamment un large cycle d'interventions pédagogiques à l'école ou l'accueil de loisirs, des animations familiales pour des expériences vécues dans la nature, un accompagnement de citoyens avec des "Groupes Biodiversité" pour des propositions d'actions en faveur de l'environnement dans leur commune et l'accueil d'un rucher pédagogique communal et d'espaces fleuris.

AXE 2

Réalisé par la **CGPME** en partenariat avec l'Ademe et le Ministère de l'environnement, le **Guide pratique de l'éco-conception** est à destination des TPE-PME. Il cherche à expliquer d'une façon dynamique et pédagogique ce qu'est une démarche d'éco-conception et à en montrer les bénéfices, sans être exhaustif. Ce guide présente les grandes notions de l'éco-conception, les principaux enjeux et bénéfices, et propose le témoignage de nombreux chefs d'entreprise qui se sont lancés dans une démarche d'éco-conception.

AXE 7

Le **programme Centres A'ERE** (Education Relative à l'Environnement) vise à accompagner les centres de loisirs fédérés par les **Francas** pour une prise en compte progressive et volontaire de l'environnement et du développement durable. Cette initiative permet de mettre en cohérence l'action éducative et la gestion de la vie quotidienne (c'est à dire alimentation, transports, fournitures, biodiversité au sein du centre, achats, eau, etc.). 200 centres de loisirs éducatifs sont ainsi mobilisés dans plus de trente départements.

AXE 8

Evènement labellisé COP21, les **Ecosports Awards** ont permis de mobiliser la filière sport autour de la thématique environnementale et de récompenser les entreprises du secteur les plus engagées en matière de protection de l'environnement. La première édition de l'évènement, organisé par la **Fédération Professionnelle des entreprises du Sports et des loisirs**, a eu lieu le 20 janvier 2016 en présence de près de 200 personnalités du monde du Sport et du Secrétaire d'Etat aux Sports. Lors de cette soirée, le jury a remis un total de 7 prix aux entreprises les plus méritantes.

Toujours plus d'initiatives exemplaires !

En 2015, 600 projets français ont été **labellisés COP21**, rassemblant collectivités, associations de terrain, organismes d'enseignement ou de recherche, acteurs économiques... contribuant activement à la lutte contre le changement climatique.

@ <http://www.cop21.gouv.fr/projets-labellises/>

Dans la dynamique de la COP21, "**100 projets pour le climat**" a pour objectif d'accélérer l'émergence d'initiatives citoyennes pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette nouvelle étape participative va permettre de concrétiser les 100 solutions les plus innovantes à travers le monde en s'appuyant sur la richesse des débats de la Conférence Paris-Climat.

@ <http://100projetspourleclimat.gouv.fr/fr/>

Le site **Votre énergie pour la France** permet de faire émerger des idées et de recenser les initiatives conduites sur les territoires par les associations, les professionnels, les particuliers et les collectivités locales en matière de transition énergétique.

@ www.votreenergiepourlafrance.fr

La plate-forme **Biodiv en action** valorise les initiatives et la mobilisation des acteurs de terrains, citoyens, écoles, associations, entreprises et collectivités en matière d'éducation à la nature, de nature en ville et d'économie de la biodiversité.

@ <http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagne/la-biodiv-en-action>

Entre le 30 mai et le 5 juin, plus de 4200 évènements ont eu lieu dans 38 pays à l'occasion de la **Semaine européenne du développement durable**. En France, près de 1600 initiatives ont été déposées.

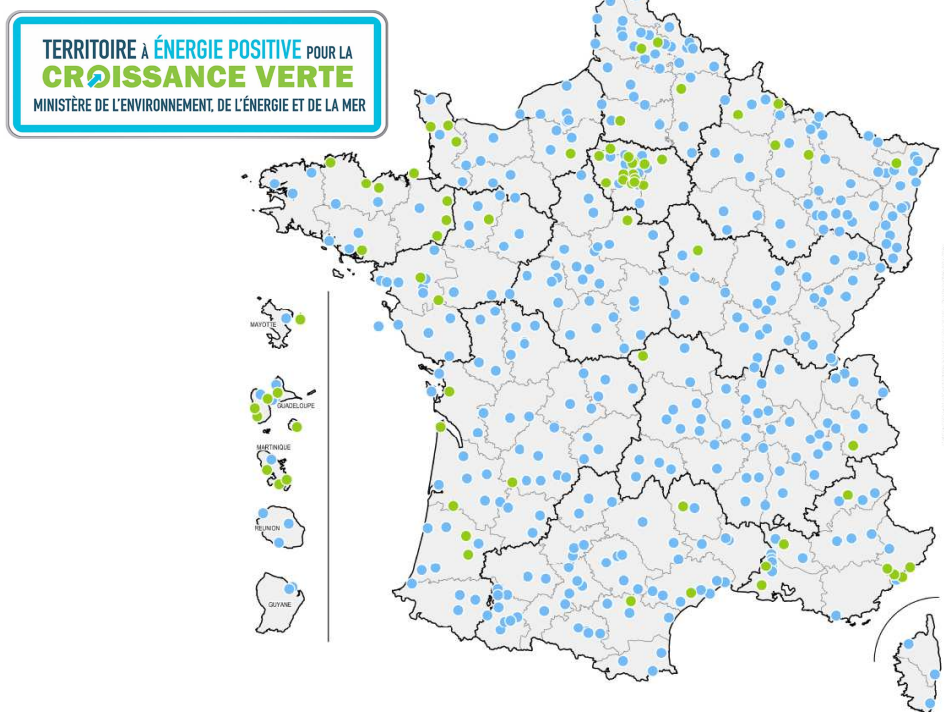
@ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-semaine-europeenne-du-.html>

Ségolène Royal a lancé les « **territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** » en septembre 2014 en vue de constituer une forme d'avant-garde de collectivités pionnières, capables de passer rapidement à la mise en œuvre concrète des principaux axes de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Les TEPCV peuvent ainsi bénéficier d'un soutien financier et de l'appui du ministère pour la mise en œuvre de leurs engagements (350 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés).

Plus de 400 territoires ont ainsi été identifiés, dont près de la moitié ont moins de 50 000 habitants. Les principales actions des territoires, au printemps 2016, représentaient :

- 730 000 tonnes de CO2 évitées par an soit la consommation annuelle moyenne de plus de 280 000 voitures ;
- Plus de 1,3 million de foyers supplémentaires alimentés en énergies renouvelables ;
- Plus de 700 bâtiments publics et 65 000 logements rénovés BBC pour une surface de plus de 4 millions de m² ;
- Plus de 3 000 véhicules électriques et hybrides déployés sur le parc de véhicules publics, accompagnés par la mise en place de plus de 5 000 bornes de recharge ;
- 800 projets éoliens ;
- 3 500 000 m² de surface photovoltaïque déployée, soit l'équivalent de 482 terrains de football ;
- 200 territoires zéro pesticide ;
- 1 000 000 d'ampoules LED distribuées gratuitement aux ménages.

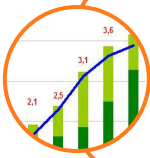
@ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-territoire-a-energie-positive.html>



Territoires à énergie positive pour la croissance verte (Novembre 2016)

- **401** Territoires à énergie positive pour la croissance verte
- **69** Territoires candidats

Source : MEEM – Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



Analyse des indicateurs

Pour suivre la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, 72 indicateurs ont été retenus, dont **39 indicateurs essentiels**, afin de rendre compte des avancées et des progrès accomplis à la fois écologiques, économiques et humains. Ce chapitre présente ainsi la situation en 2016 des indicateurs de suivi de la SNTEDD à l'aide d'un **tableau de bord** des 39 indicateurs (sur la base des dernières valeurs disponibles à l'été 2016), auquel s'ajoute une **mise en perspective internationale**. L'état des lieux présenté ici permet ainsi de caractériser la situation de la stratégie en 2016, un an après son lancement.

La lecture de l'ensemble des indicateurs offre une vision contrastée de la situation. **Certaines bonnes pratiques se développent** notamment concernant la réduction des inégalités, la mutation des activités économiques, les connaissances et l'innovation, la formation ou sensibilisation, la mobilisation des acteurs ou encore le développement de territoires durables et résilients. La situation est légèrement plus nuancée pour l'engagement vers l'économie circulaire et sobre en carbone, l'invention de nouveaux modèles économiques et financiers et la promotion du développement durable à l'international. Par contre, la situation est **mitigée pour les enjeux écologiques majeurs** énoncés dans la stratégie : le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

↳ Comprendre les indicateurs sélectionnés

Vous trouverez la **liste des indicateurs et leur description** à partir de la page 46.

↳ Sources statistiques

Enjeux écologiques majeurs : SOeS d'après AIE, CCR, Citepa, Comité français de l'UICN, Douanes, Eurostat, Geod'Air, Ifrecor, Insee, MAAF / SSP, MEEM/ DGEC et DGPR, Météo France, MNHN / SPN, OMM, Onema.

Axes stratégiques : SOeS d'après Ademe, AFD, CBI, Comité 21, DG Trésor, Eurostat, FFEM, Insee, MEEM / DGPR, MENESR, Novethic, OCDE.

Comparaisons internationales : SOeS d'après Agence européenne de l'environnement, Banque mondiale, Commission européenne, EMDAT, Eurostat, I4CE, OCDE, UICN, UNEP/WCMC, University of East Anglia.

↳ Pour aller plus loin

Ce bilan synthétique des résultats est accompagné par la publication des **indicateurs détaillés sur le site du ministère de l'environnement** dédié aux statistiques :

Site SOeS > développement durable > Indicateurs SNTEDD 2015-2020

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/li/indicateurs-nationaux-transition-ecologique-vers.html>

Etat des lieux des quatre enjeux écologiques majeurs

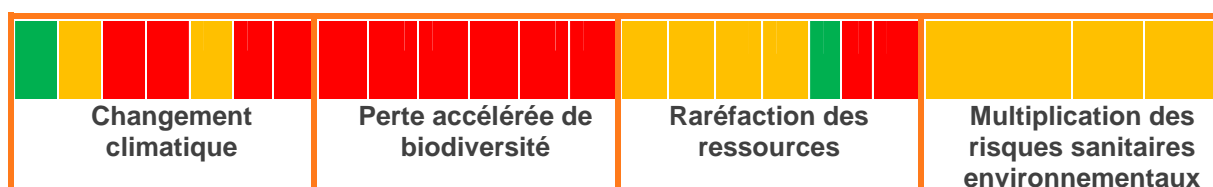
La **situation des quatre enjeux écologiques majeurs est préoccupante**. En effet, la grande majorité des indicateurs reflète un état non satisfaisant, dont plus de la moitié un mauvais état. En effet sur 22 indicateurs, 7 % sont en vert, 36 % en orange et 57 % en rouge.



Clés de lecture


L'état de la situation pour chaque indicateur a été caractérisé par un signal en couleur : vert si la situation est bonne, orange si elle est moyenne, rouge si elle est dégradée. Ce signal s'appuie sur la comparaison du niveau de l'indicateur à une cible chiffrée quand elle existe dans la réglementation ou bien sur une analyse de la tendance d'évolution par rapport au sens souhaité dans la stratégie.







Vue d'ensemble pour les 22 indicateurs essentiels au sein des 4 enjeux, exprimée par signaux de couleur, un an après le début de la stratégie






Note : dans cette représentation en frise, chaque enjeu a la même largeur, indépendamment du nombre d'indicateurs choisis pour son suivi, car les enjeux sont de même importance.




La **situation est majoritairement dégradée pour le « changement climatique »** (4 indicateurs sur 7). Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national sont à la baisse et respectent les objectifs chiffrés des engagements de la France mais l'empreinte carbone, qui tient compte des émissions de carbone à l'étranger pour la fabrication ou le transport des produits importés, a augmenté significativement de 1995 à 2007. **Depuis 2007 l'empreinte carbone diminue**. Des conséquences climatiques s'observent : hausse de la température de + 1,7°C par rapport à la période de référence 1961-1990, augmentation de la concentration en CO₂ dans l'atmosphère (+ 15 % par rapport à 1985 au niveau mondial), une augmentation du nombre d'évènements naturels très graves. La hausse des indemnités d'assurance versées au titre des catastrophes naturelles reflète la vulnérabilité des personnes et des biens face à l'augmentation du nombre et de l'intensité des risques naturels.

Enjeu : Changement climatique			
Intitulé indicateur	Dernier chiffre (Année)	Tendance / signal	Cible
Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques	469,2 millions de tonnes éq. CO ₂ (Mteq CO ₂) Périmètre Kyoto (2015)	 - 14 % entre 1990 et 2015	Objectifs France : réduire les émissions de 14 % hors SCEQE entre 2005 et 2020, de 40% entre 1990 et 2030 et les diviser par 4 d'ici 2050




Empreinte carbone de la demande finale intérieure (CO₂, CH₄, N₂O)	532 Mt eq CO ₂ , soit 8,5 tonnes éq. CO ₂ par habitant (2015)	 + 11,7 % en 2015 par rapport à 1995, l'empreinte par habitant revient à un niveau équivalent à 1995	
Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1901	+ 1,7°C par rapport à la période de référence 1961-1990 (2015)	 Ecart systématiquement positif depuis 1988	
Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial)	397,7 parties par million (concentration CO ₂) (2014)	 + 15 % par rapport à 1985	450 ppm CO ₂ eq en 2100
Évolution du nombre d'évènements naturels très graves	11 évènements naturels très graves (2014)	 2 en moyenne pour les années 80 et 90 / 5 en moyenne pour les années 2000	
Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine	850 000 personnes 570 000 logements (2006)	 Entre 1999 et 2006 : + 1 % de population, + 7 % logements (résidences secondaires)	
Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles	401 millions d'euros d'indemnisation pour les catastrophes naturelles survenues en 2013 (2013)	 Hausse sur la période 1982-2013 avec une forte variabilité suivant les années	





Les **indicateurs de l'enjeu « perte accélérée de biodiversité »** décrivent tous un état **dégradé** : progression du taux d'artificialisation des sols, baisse des effectifs d'oiseaux spécialistes, augmentation de la consommation de produits phytosanitaires, moins du quart des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation, nombreuses espèces menacées, récifs de coraux vivants en diminution pour le tiers des stations d'observation.

Enjeu : Perte accélérée de biodiversité			
Intitulé indicateur	Dernier chiffre (Année)	Tendance / signal	Cible
Artificialisation des sols	51 601 km ² , soit 9,4 % du territoire national (2015)	 + 1,36 % par an en moyenne entre 2006 et 2015	
Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes	Indice d'abondance de 68 (indice base 100 en 1989) (2015)	 Tendance linéaire de - 22,7 % sur la période 1989-2014	
Consommation de produits phytosanitaires	98 millions de doses unités (Nodu) (2014)	 + 12 % en 2012-2014 par rapport à 2009-2011	Nouvel objectif dans le cadre du plan Ecophyto 2 : réduction de 50% en 10 ans à l'horizon 2025.




État de conservation des habitats naturels	22 % des habitats d'intérêt communautaire évalués sont dans un état de conservation favorable 73 % en état défavorable inadéquat et mauvais (2007-2012)	 Pas de comparaison possible car changement de méthode	
Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges	32 % des espèces évaluées sont éteintes ou menacées (2015)	 Pas de comparaison possible	
État de santé des récifs coralliens	11 % des stations de suivi des récifs coralliens dans les outre-mer français présentent un recouvrement en corail vivant en augmentation, 36 % en diminution (2015)	 Pas de comparaison possible tendance dans l'indicateur	

Un **état globalement moyen est observé pour la « raréfaction des ressources »** (4 indicateurs de niveau moyen sur 6). L'indicateur « eaux souterraines » est noté satisfaisant car l'objectif réglementaire de la directive cadre sur l'eau d'atteindre deux tiers des masses d'eaux souterraines en bon état en 2015 a été atteint dès le constat 2013.

Enjeu : Raréfaction des ressources			
Intitulé indicateur	Dernier chiffre (Année)	Tendance / signal	Cible
Consommation intérieure de matières et intensité matières	Consommation de matières : 783,6 Mt, soit 12 tonnes par habitant. (2013)	 - 5,7 % si on compare le niveau de consommation 2013 à 1990	
Consommation d'énergies fossiles	Consommation d'énergie primaire d'origine fossile : 120 Mtep (2015)	 - 18 % entre 2005 et 2015.	Objectif de réduction de 30 % de sa consommation d'énergie primaire d'origine fossile entre 2012 et 2030
Prix des matières premières : pétrole et gaz	En janvier 2016, pétrole à 30 \$/bl /baril (prix du baril de Brent en moyenne mensuelle) et gaz à 20,1 €/MWh en moyenne en 2015 (prix spot du gaz NBP) (2015)	 Prix erratique sur longue période, forte baisse au deuxième semestre 2015	

Évolution de la part du territoire occupé par des sols artificialisés, des terres agricoles et des espaces naturels ou forestiers	Artificialisé : 51 601 km ² soit 9,4 % du territoire métropolitain Terres agricoles : 280 052 km ² soit 51 % Espaces naturels ou forestiers : 217 538 km ² soit 39,6 % (2015)	 Taux moyen annuel entre 2006 et 2015 : + 1,36 % pour l'artificialisé, - 0,23 % pour les terres agricoles, stagnation pour les espaces naturels et forestiers	Réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles entre 2010 et 2020
Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)	Eaux souterraines : 67 % de masses d'eau en bon état chimique et 91 % en bon état quantitatif (2013)	 Pas de comparaison possible	Directive Cadre sur l'Eau : objectif de bon état de 2/3 des masses d'eaux de surface et souterraines en 2015 Objectif atteint pour eaux souterraines, pas pour les eaux de surface
	Eaux de surface : 43 % de masses d'eau en bon état écologique et 48 % en bon état chimique (2013)	 Pas de comparaison possible	
Population exposée à la vulnérabilité énergétique	22,2 % de la population exposée pour leur logement ou leurs déplacements (2014)	 Pas de comparaison possible	

Globalement, **l'état de la situation est également moyen pour la « multiplication des risques sanitaires environnementaux »** : 1 indicateur de niveau moyen pour l'évolution de la pollution de l'air et 1 indicateur mitigé sur l'évolution de la qualité des eaux.

Enjeu : Multiplication des risques sanitaires environnementaux			
Intitulé indicateur	Dernier chiffre (Année)	Tendance / signal	Cible
Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain	Dioxyde de soufre (SO ₂) = 19 Dioxyde d'azote (NO ₂) = 72 Ozone (O ₃) = 113 Particules de diamètre inférieur à 10 micron (PM10) = 70 (2014)	 Par rapport à 2013 : SO ₂ = - 13,4 % NO ₂ = - 5,6 % O ₃ = + 1,8 % PM10 = - 12,7 %	Pour le NO ₂ et les PM10, les seuils annuels pour la protection de la santé humaine sont de 40 µg/m ³ (dépassés en 2013). Pour les 2 autres polluants SO ₂ et O ₃ , les seuils ne sont pas annuels.
	Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)	Indice (base 100 en 1998) nitrates cours d'eau = 90.27 Indice (base 100 en 1998) orthophosphates cours d'eau = 42.76 (2014)	 Taux interannuel entre 1998 et 2014 : - 0,6 % pour les nitrates - 5 % pour les orthophosphates
	Indice (base 100 en 96) nitrates eaux souterraines = 100,49 (2014)	 Taux interannuel entre 1998 et 2014 : + 0,03 %	

Etat des lieux des axes transversaux stratégiques

Les propositions d'actions exprimées dans les axes de la stratégie nationale visent à apporter des réponses pour améliorer la situation écologique constatée sur les enjeux.

Clés de lecture

Pour caractériser la situation concernant les axes de la stratégie, la tendance d'évolution sur longue période de chaque indicateur a été examinée, ainsi que son évolution récente (sur un à trois ans suivant les sujets). En outre, quelques axes disposent d'une cible réglementaire à atteindre. Dans ce cas, la possibilité d'atteindre cette cible si la tendance actuelle se poursuit, a été illustrée. Si aucune cible et aucune évolution ne sont disponibles, l'indicateur n'a pas été qualifié (absence de symbole). L'ensemble de ces analyses a été rassemblé sous forme de tableau de bord (tableau ci-après).















Six axes sur neuf connaissent une évolution favorable à la transition écologique vers un développement durable. La situation est en progrès pour les axes n° 1 (développement de territoires durables et résilients), n° 3 (réduction des inégalités), n° 5 (mutation des activités économiques), n° 6 (connaissances et innovation), n° 7 (formation ou sensibilisation) et n° 8 (mobilisation des acteurs). On observe en particulier une augmentation de l'espérance de vie à la naissance sur le long terme, un accroissement de la part de valeur ajoutée des éco-activités dans le produit intérieur brut (PIB), un plus grand nombre d'inscrits à des formations initiales en environnement, l'augmentation du nombre d'agendas 21 locaux, ainsi qu'une hausse du niveau de qualification des jeunes.









Trois axes sur neuf sont en situation mitigée. La situation est nuancée pour l'axe n° 2 (l'engagement vers l'économie circulaire et sobre en carbone). En effet si la consommation finale énergétique baisse régulièrement depuis le début des années 2000, la diminution n'est pas suffisamment rapide au regard de l'objectif fixé de réduction de 50 % en 2050 par rapport à 2012. Concernant l'axe n° 4 (inventer de nouveaux modèles économiques et financiers), on constate une forte progression des encours d'investissements socialement responsables et d'obligations durables et une amélioration de la situation depuis 2009 en ce qui concerne la part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires (succédant à sa baisse de 2002 à 2008). L'axe n° 9 (promotion du développement durable à l'international) est également en situation mitigée. La part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut est en baisse depuis 2010 et en-deçà de l'engagement pris auprès des Nations unies pour 2015. Néanmoins, entre 2006 et 2015, l'aide publique au développement pour la biodiversité a augmenté de 150 % entre 2006 et 2015. En 2015, cette aide s'élève à 270,88 millions d'euros. Ce montant dépasse l'objectif de 212 millions d'euros fixé en 2014 lors de la dernière conférence des parties à la Conférence pour la Diversité Biologique (CDB).

Globalement, **la plupart des indicateurs des axes décrivent des tendances favorables** à l'avancée de la transition écologique vers un développement durable, sur longue et sur courte périodes. Sur 17 indicateurs qualifiés, 13 sont en amélioration sur le long terme et 12 sont en progrès pour la période récente. Deux points de vigilance seulement ressortent en tendance de long terme : la consommation d'énergie finale a augmenté depuis 1990 au lieu de baisser ; la part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires est plus faible en 2014 qu'en 2000. Sur une période plus récente, la situation pour ces deux indicateurs s'est améliorée : la consommation d'énergie finale a diminué de plus de 5 % en 2015 par rapport à 2005 ; la part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires est stable depuis 2009.

Peu d'indicateurs des axes sont dotés de cibles chiffrées. Sur 5 indicateurs qui en sont pourvus, 2 montrent des difficultés pour atteindre la cible et 3 sont en situation favorable si les tendances se prolongent : le taux de recyclage des déchets ménagers, le nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, le maintien du montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité.

Axes	Intitulé indicateur	Dernier chiffre (Année)	Tendance			
			Chiffres	Long terme	Court terme	Signal pour atteindre la cible
Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients	Niveau de qualification des jeunes par zones d'emploi	44 % des jeunes (25-34 ans) sont diplômés du supérieur en France (2013)	+ 2,68 % par rapport à 2012+ 40,42 % par rapport à 2000			
	Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau	11 % de la population française exposée au risque d'inondation par cours d'eau (population de 2009, cartorisques en 2013 partiel) (2009)	Pas d'évolution disponible			
Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone	Productivité matières et consommation intérieure de matières par personne	Productivité matières = 2,6 €/kg (2013)	+ 3,25 % par rapport à 2011 + 35,95 % par rapport à 1995			
	Évolution de la consommation finale énergétique, son intensité et par secteurs	149 millions de tonnes éq. pétrole de consommation finale énergétique (2015)	+ 7,18 % par rapport à 1990 -5,34 % par rapport à 2005			 réduire la consommation totale finale énergétique de 50 % en 2050 par rapport à 2012
		Indice pour l'intensité énergétique : 74 (base 100 en 1990) (2015)	Intensité énergétique en baisse : - 26 % par rapport à 1990			
	Taux de recyclage des déchets municipaux	38 % des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage (2013)	Progresse de 4 % en moyenne par an depuis 1997; + 2 %/an depuis 2010			 45 % en 2015
Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales	Espérance de vie : disparités par catégories socio-professionnelles, disparités régionales, F-H	79 pour les hommes 85,1 pour les femmes (2015)	- 0,47 % pour les femmes /2014 - 0,38 % pour les hommes /2014			

Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers	Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB	Part dans les PO : 4,6 % Part dans le PIB : 2,1 % (2014)	+ 0,9 et + 1,3 point de % par rapport à 2013 mais - 12 % et - 8 % par rapport à 2000			
	Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie	8 % des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie (2015)	+ 6 pt depuis 1991 mais stagne depuis 2008 entre 8 et 9 %			
	Evolution des encours d'investissements socialement responsables (ISR)	222,9 milliards d'euros (2014)	+ 31% par rapport à 2013 taux croissance annuel moyen depuis 2003 de 45,8 %			
	Évolution des encours d'obligations durables	5595 Millions d'euros (2015)	Entre 2012 et 2015, multiplication par près de 10 en 4 ans (+943 %)			
Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques	Valeur ajoutée des éco-activités par rapport au PIB	29,9 milliards d'euros de valeur ajoutée (1,4 % PIB) (2014(p))	Evolution moyenne annuelle de la VA/PIB : + 2 % entre 2004 et 2014 et + 2,2 % entre 2008 et 2014			
Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique	Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement	5 milliards d'euros de dépense nationale de recherche et développement (R&D) pour la protection de l'environnement (2014)	+ 14 % entre 2013 et 2014; + 102 % depuis 2006			
Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique	Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement	94 895 jeunes sont inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement (2014)	+ 6 % par an en moyenne de 2008 à 2014 + 2% en 2013, -1 % en 2014			
	Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées	11 375 projets d'EDD (juillet 2016)	+ 160 % par rapport à juillet 2015			 10 000 projets de développement durable entre 2013 et 2017

Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles	Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée	1169 agendas 21 locaux engagés, 511 agendas 21 reconnus (y compris PNR). (décembre 2015)	+ 8,6 % par rapport à 2014 pour les agendas 21 locaux engagés, + 484 % en 8 ans			
Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international	Part de l'aide publique au développement dans le Revenu National Brut	0,37 % d'aide publique au développement par rapport au revenu national brut (2015)	Hausse de 20 % depuis 2000 mais baisse de 26 % de 2010 à 2015			 Les pays européens ont pris l'engagement auprès des Nations unies d'atteindre 0,7 % en 2015.
	Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité et le climat	270,88 millions d'Euros (2015)	+ 154 % par rapport à 2006 et + 60% par rapport à 2014			 Doublement en 2015 par rapport à la moyenne 2006-2010 (211,38 millions d'Euros) et niveau à maintenir jusqu'en 2020

Evolutions depuis le lancement de la SNTEDD

Il y a quelques évolutions constatées parmi les indicateurs du tableau de bord depuis l'état zéro des indicateurs publié dans : **Etudes et documents n°142 de mars 2016** : *Indicateurs nationaux de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020 : premier état des lieux*.

Le signal est atténué (passe du rouge à l'orange pour la tendance récente) pour la **consommation finale énergétique**. En effet, après 15 années de hausse quasi-ininterrompue, la consommation finale énergétique a connu un premier palier entre 2003 et 2008. Puis elle a nettement baissé en 2009, conséquence de la crise économique. Depuis cette date, elle reste à un niveau proche de 150 Mtep, enregistrant une très légère baisse en 2014 et 2015.

En ce qui concerne la **qualité des eaux**, la tendance passe également du rouge à l'orange car l'indice de qualité des eaux souterraines permettant de suivre la pollution aux nitrates revient à un niveau proche de celui de 1996.

La tendance pour les **effectifs inscrits en formation environnementale** stagne depuis deux années consécutives suite à une forte hausse en 2012. Ainsi, la flèche de tendance courte passe à l'horizontale en restant verte du point de vue du signal.

Enfin, le signal passe de l'orange au vert pour **l'aide publique au développement pour la biodiversité**, en effet l'objectif de doublement en 2015 par rapport à la moyenne 2006-2010 est dépassé avec 270,88 millions d'Euros d'aide.

La France et le reste du monde : comparaison internationale

Une comparaison des résultats pour la France des indicateurs de la stratégie nationale avec les résultats d'autres pays a été souhaitée par la commission spécialisée Indicateurs du CNTE lorsque la disponibilité d'indicateurs correspondants au niveau international le permet. Un rapport spécifique sera publié au premier trimestre 2017. Dans l'attente de cette publication, voici les points saillants qui démarquent la France sur quelques indicateurs de suivi des enjeux et axes de la SNTEDD. **La comparaison internationale est possible pour 24 des 39 indicateurs** du tableau de bord de la SNTEDD. Par exemple, sur 18 indicateurs pour lesquels une comparaison avec la moyenne des pays européens possible, la situation de la France est meilleure dans 6 cas, moins bonne dans 5 cas et équivalente pour 7 indicateurs. Cette analyse est à nuancer par le fait que pour certains de ces indicateurs, la France pèse fortement dans la moyenne européenne.

Clés de lecture

Indicateur de situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés :



La situation de la France est meilleure

















La situation de la France est moins bonne












La situation de la France est quasi équivalente

En France, comme à l'échelle mondiale, le **changement climatique** est perceptible. L'augmentation de la température de l'air en est l'un des signes les plus visibles. En plus de 100 ans, le réchauffement en moyenne mondiale (terres et océans) est estimé + 0,9°C. Pour la France métropolitaine, la valeur est plus forte : environ + 1,4°C. Les dérèglements climatiques ont des conséquences directes sur le nombre et l'intensité des catastrophes naturelles, telles que des inondations, tempêtes, mouvements de terrain, qui causent des dommages notables aux biens et aux personnes. La France est particulièrement concernée car elle est le pays d'Europe où le nombre de catastrophes naturelles est le plus élevé avec 144 catastrophes très graves entre 1900 et 2015, mais elle se situe dans la moyenne européenne au regard de sa population et de sa superficie. Elle est suivie de l'Italie (134 catastrophes), les deux pays cumulant près d'un quart des catastrophes naturelles survenues en Europe. Les modes de production et de consommation des pays entraînent une forte hausse des émissions de gaz à effet de serre, qui participent au réchauffement climatique. L'évolution apparemment favorable des émissions de CO₂ dans les pays de l'OCDE doit être mise en regard avec leur empreinte carbone qui attribue les émissions de carbone au lieu de consommation finale des produits, plutôt que dans le pays où ils sont fabriqués. Globalement, les États-Unis, le Japon et les pays d'Europe occidentale, dont la France (avec 7,9 t/hab en 2011), ont une empreinte CO₂ supérieure à leurs émissions sur leur territoire, et c'est l'inverse en Afrique du Sud, en Chine, en Inde et en Russie.











Enjeu : Changement climatique				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Évolution des émissions de gaz à effet de serre (1990-2014)	 Monde	+ 58 %		- 16 %
	 Europe + Russie	- 26 %		

Empreinte carbone de la demande finale intérieure (2011)	Monde 	4,5 t CO ₂ / hab		7,9 t CO ₂ / hab
	OCDE 	11,2 t CO ₂ / hab		
	UE 28 	8,3 t CO ₂ / hab		
Évolution de la température mondiale sur la période 1901-2012	Monde 	+ 0,9 °C		+ 1,4 °C
Nombre événements naturels très graves (1900-2015)	Europe 	Europe : 1189 événements au total	 Au regard de la population et de la superficie	144



Les pressions qui s'exercent sur l'environnement accentuent la **perte de biodiversité**, qui constitue un enjeu majeur de la stratégie. La tendance en France comme en Europe n'est pas favorable si l'on observe l'état de conservation des habitats naturels ou l'évolution des populations d'oiseaux spécialistes. 15 % des espèces classées comme éteintes ou menacées au niveau mondial, sont présentes sur le territoire métropolitain et ultramarin, ce qui traduit la responsabilité de la France dans la protection de ce patrimoine commun. L'artificialisation des sols, qui constitue une pression sur la biodiversité est supérieure en France (5,2 %) par rapport à la moyenne européenne (4,1 %). La France est le 2ème pays d'Europe le plus consommateur de produits phytosanitaires, après l'Espagne et se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne si l'on rapporte cette consommation à la surface agricole utilisée, avec 2,7 kg/ha (8^{ème} position européenne derrière les Pays-bas, l'Espagne et l'Italie notamment).

Enjeu : Perte accélérée de biodiversité				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Artificialisation des sols (2012)	Europe 	4,1 %		5,2 %
Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles (1990-2014)	Europe (11 états membres) 	- 29,5 %		- 29,7 %
Consommation de produits phytosanitaires (2014)	Europe 	2,53 kg/ha de SAU		2,73 kg/ha de surface agricole utile (SAU)
État de conservation favorable des habitats naturels (2012)	Europe 	16 % des habitats en état favorable		22,6 % des habitats en état favorable
Espèces menacées dans les listes rouges mondiales (2015)	Monde 	30 % d'espèces classées comme éteintes ou menacées	Pas de comparaison possible, traduit la responsabilité de la France par rapport à un phénomène mondial	15 % des espèces mondiales éteintes ou menacées présentes en France et Outre-mer



La croissance économique et l'évolution démographique mondiale se sont accompagnées d'une forte augmentation de la **demande de ressources** naturelles. En 2014, la consommation intérieure de matière en France représente 12,8 t/hab, elle se situe en dessous de la moyenne européenne et des pays de l'OCDE. Concernant les énergies fossiles, les efforts réalisés par la France sont notables, ainsi entre 1990 et 2014, la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie a reculé de 3 points dans l'OCDE, de 9,5 points en Europe et de 11,9 points en France. Concernant l'impact sur la ressource en eau, en revanche, la qualité des eaux souterraines est moins bonne en France que la moyenne européenne.

Enjeu : Raréfaction des ressources				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Consommation intérieure de matière (2014)	Europe (2014) 	13,1 t/hab		12,8 t/hab
	OCDE (2011) 	16,7 t/hab		
Évolution de la part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie (1990-2014)	Europe 	- 9 pt		- 11,9 pt
	OCDE 	- 3 pt		
Qualité des cours d'eau et des nappes d'eaux souterraines (2010)	Europe 	<u>Cours d'eau</u> : 32,3 % état écologique bon et très bon 34,7 % état chimique bon <u>Masses d'eau souterraines</u> 81,1 % état chimique bon 87,3 % état quantitatif bon		<u>Cours d'eau</u> : 33,6 % état écologique bon et très bon 44,8 % état chimique bon <u>Masses d'eau souterraines</u> 58,9 % état chimique bon 89,4 % état quantitatif bon





La qualité de l'environnement est un des facteurs influençant l'état de santé des populations. Dans un bilan publié en 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime ainsi que 19 % des cas de cancers seraient dus aux atteintes à l'environnement. La prise en compte de la problématique **santé-environnement** est d'ailleurs reconnue comme une priorité par l'OMS depuis plusieurs années. Malgré des actions importantes menées par la France ces dix dernières années, l'augmentation de certaines pathologies (asthme notamment) se poursuit. En outre, les changements profonds en matière d'innovation technique et de modes de vie font apparaître de nouveaux risques (radiations non ionisantes, nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, agents biologiques, effets cocktails de molécules...) dont l'ampleur reste sujette à débat scientifique. Concernant la qualité de l'air pour les particules par exemple, 20 Etats membres de l'Europe ne respectent pas les normes, parmi lesquels la France. La situation semble s'améliorer en 2013 par rapport à 2011, globalement à l'échelle de l'Europe, et pour la France en particulier.









Enjeu : Multiplication des risques sanitaires environnementaux				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Qualité de l'air en milieu urbain (2013) – Part de stations ne respectant pas le seuil journalier en PM ₁₀	Europe 	19,2 %		5 %

En réponse à ces enjeux, la SNTEDD propose de définir une vision stratégique qui dépasse les politiques sectorielles. Le **développement de territoires durables et résilients** en constitue la première ambition. Des jeunes formés constituent un atout pour un pays, notamment pour accroître sa capacité d'innovation et de réaction face au changement, et donc sa capacité de résilience. En France, la population des jeunes âgés de 25 à 34 ans est davantage diplômée du supérieur (44 %) que la moyenne des pays de l'OCDE (41 %).





Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (2014)	OCDE 	41 %		44 %

La transition vers une **économie circulaire et sobre en carbone** constitue une seconde ambition de cette stratégie. Ainsi on observe le recul de la part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie, plus marqué en France qu'en moyenne en Europe et dans l'OCDE. La tendance européenne est à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie. La France avec une part à 14,3 % est en-deçà de la moyenne européenne (16 %). Face aux besoins en électricité et à l'obligation de réduction des émissions de CO₂, on observe une forte progression partout en Europe de la part de l'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité. La valeur française (16,9 %) reste inférieure à la moyenne européenne (25,7 %). La tendance globale en Europe est à l'amélioration progressive des pratiques en faveur de l'environnement. Plus spécifiquement, la France se situe en-dessous de la moyenne européenne en termes de surfaces cultivées en agriculture biologique (4 % en France contre 5,9 % pour l'UE) et dans la moyenne européenne s'agissant des taux de recours aux produits phytosanitaires (environ 2,5 kg/ha de SAU). Concernant le traitement des déchets, elle se situe dans la moyenne européenne à près de 28 % concernant la mise en décharge des déchets traités non minéraux.



Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Évolution de la part des énergies fossiles dans la consommation primaire d'énergie (1990-2014)	Europe 	- 9 pt		- 11,9 pt
	OCDE 	- 3 pt		

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (2014)	Europe 	16 %		14,3 %
Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation d'électricité (2013)	Europe 	25,4 %		16,9 %
Surface cultivée en agriculture biologique (2014)	Europe 	5,9 %		4 %
Part des déchets traités non minéraux mis en décharge (2012)	Europe 	28 %		28 %





La troisième ambition de cette stratégie vise à réduire les **inégalités environnementales, sociales et territoriales**. Les pays européens s'attachent à prévenir et à lutter contre les inégalités en santé-environnement. Cela s'observe notamment à travers l'évolution de l'espérance de vie à la naissance qui continue d'augmenter, même si les écarts demeurent importants entre pays et entre genres. L'espérance de vie en France est au-dessus de la moyenne européenne (79 ans pour les hommes en France, contre 77,8 ans pour l'UE, : 85,6 pour les femmes en France contre 83,3 ans pour l'UE). En ce qui concerne les inégalités de revenus, les écarts entre les personnes les plus riches et les personnes les plus pauvres sont moins importants en France qu'en moyenne en Europe (rapport interquintile de 4,3 en France et de 5,2 pour l'UE).

Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Espérance de vie à la naissance (2014)	Europe 	Europe : Hommes : 78,1 ans Femmes : 83,6 ans		Hommes : 79,5 ans Femmes : 86 ans
Inégalités de niveau de vie (2014) Rapport interquintile	Europe 	5,2		4,3

Afin de transformer le modèle économique et social pour la croissance verte, la SNTEDD favorise notamment les **nouveaux modèles économiques et financiers**. En France, le montant total des recettes fiscales environnementales constitue l'un des plus élevés de l'Union européenne et des pays de l'OCDE. Toutefois leur part dans le PIB et dans les prélèvements obligatoires reste parmi les plus faibles (2 % du PIB en France, 2,5 % en moyenne pour l'UE).

Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires (PO) et dans le PIB (2014)	Europe 	UE / PO = 6,4 % UE / PIB = 2,5 %		/ PO = 4,5 % / PIB = 2 %

Pour favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous, la SNTEDD encourage la **promotion du développement durable au niveau européen et international**. La fréquence et l'intensité des catastrophes et crises humanitaires constituent une menace sur la paix, la stabilité, et la croissance, notamment dans les pays les plus pauvres et en voie de développement. L'aide publique au développement permet d'aider les populations à faire face à ces contextes, contribue à renforcer leur résilience et à promouvoir un développement durable dans les pays aidés. La France fait partie, en volume, des principaux donateurs au niveau mondial ; mais la part de l'aide qu'elle accorde dans le revenu national brut (0,37 %) est inférieure à la moyenne des pays du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (0,39 %), ainsi qu'à l'objectif du « Millénaire » de 0,7 % fixé en 2015 par l'ONU. La protection de la biodiversité marine est également un enjeu mondial affirmé par la Convention sur la diversité biologique. La France fait partie des rares pays ayant atteint l'objectif fixé à Nagoya de 10 % d'aires marines protégées à horizon 2020.

Axe 9 : promouvoir le développement durable au niveau européen et international				
Indicateur	Groupe considéré	Valeur moyenne du groupe de pays considéré	Situation de la France par rapport à la moyenne des pays considérés	Valeur France
Part de l'aide au développement dans le revenu national brut (2014)	OCDE (moyenne des pays du Comité d'Aide au Développement) 	0,39 %		0,37 %
Part des eaux marines françaises en aires marines protégées (2014)	Monde 	3,4 %		23,6 %

Processus de choix et liste des indicateurs

Le tableau de bord de **39 indicateurs essentiels et des indicateurs complémentaires** permet le suivi de la SNTEDD 2015-2020. Il mesure l'évolution de la situation face aux enjeux écologiques majeurs et l'implication de l'ensemble de la société sur la voie de la transition écologique vers un développement durable.

Une **commission spécialisée du conseil national de la transition écologique** (CNTE) a été créée par décret du 16 août 2013, chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte. Présidée par le chef du service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer (MEEM), cette commission est composée d'une quarantaine de personnes : 16 membres du CNTE, des personnalités qualifiées, des représentants de services de l'État (services statistiques ministériels, directions du MEEM, autres ministères).

La commission a choisi les indicateurs selon les principaux critères suivants : pertinence pour le sujet, lisibilité, existence d'une méthodologie robuste, cohérence temporelle et géographique, disponibilité des données. De nombreux indicateurs retenus permettent une comparabilité internationale, ainsi qu'une déclinaison territoriale adaptable aux enjeux locaux. Certains indicateurs émanent de travaux d'observatoires spécialisés comme ceux de l'Observatoire national de la biodiversité ou ceux du groupe de travail sur les indicateurs de l'économie circulaire. La proposition de la commission a été examinée par le CNTE courant 2014 et est insérée dans le document intégral de la SNTEDD, adopté en Conseil des ministres le 4 février 2015.

22 INDICATEURS POUR LES QUATRE ENJEUX ECOLOGIQUES MAJEURS



Clés de lecture

Il s'agit « d'indicateurs d'état » pour connaître l'état de la situation et « d'indicateurs de pression » pour mesurer si la pression qu'exercent les activités humaines sur chaque enjeu s'atténue.

Changement climatique

- E1.1 - Émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national : évolution depuis 1990 du total et par secteurs économiques
- E1.2 - Empreinte carbone de la demande finale intérieure
Émissions de gaz à effet de serre induites en France et à l'étranger par la consommation de la population résidant en France
- E1.3 - Évolution de la température en France métropolitaine depuis 1900
Écart à la moyenne observée de 1961 à 1990
- E1.4 - Évolution de la concentration en carbone de l'atmosphère (niveau mondial) depuis 1984
- E1.6 - Évolution du nombre d'évènements naturels très graves
Évènements naturels ayant provoqués plus de 10 morts ou plus de 30 millions € de dommages matériels
- E1.7 - Logements et population en zone basse littorale, exposés à des risques de submersion marine
Population résidant sur le littoral à une altitude inférieure au niveau de la mer qui pourrait être atteint dans des conditions extrêmes d'occurrence centennale
- E1.8 - Montant des indemnités versées par les assurances au titre des catastrophes naturelles

Perte accélérée de biodiversité

- E2.1 - Artificialisation des sols
Part du territoire métropolitain dont les sols sont occupés par des bâtiments, routes, chantiers, jardins, pelouses ...
- E2.2 - Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes
Abondance des oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles, forestiers ou bâtis (hors espèces généralistes)
- E2.3 - Consommation de produits phytosanitaires
Nombre de doses de produits phytosanitaires vendus pour des usages dans l'agriculture en millions d'hectares
- E2.4 - État de conservation des habitats naturels
Évaluation européenne à dire d'experts de l'état des milieux naturels protégés par la directive Habitat

E2.5 - Proportion d'espèces éteintes ou menacées dans les listes rouges

Proportion des espèces inventoriées qui sont éteintes, en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables, dans la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature

E2.6 - État de santé des récifs coralliens

Évolution du recouvrement en corail vivant des stations observées Outre-mer

Raréfaction des ressources

E3.1 - Consommation intérieure de matières et intensité matières

Quantité de matériaux (produits d'extraction) consommée par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres. L'intensité matières est obtenue en rapportant la consommation intérieure de matières au PIB (kg/€).

E3.2 - Consommation d'énergies fossiles

Consommation de pétrole, gaz naturel, charbon ; part dans la consommation d'énergie primaire (consommation finale, pertes et consommation pour la transformation d'énergie)

E3.3 - Prix des matières premières : pétrole et gaz

E3.4 - Évolution de la part du territoire occupée par des sols artificialisés, des terres agricoles et par des espaces naturels ou forestiers

E3.5 - Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)

État d'eau écologique, chimique ou quantitatif des masses, évalué pour la directive cadre sur l'eau

E3.6 - Population exposée à la vulnérabilité énergétique

Proportion des ménages dont la part des dépenses liées à l'énergie pour le chauffage et le transport domicile-travail dans le revenu représente le double de la médiane nationale

Risques sanitaires environnementaux

E4.1 - Évolution de l'indice de pollution de l'air en milieu urbain

Évolution depuis 2000 des concentrations moyennes dans l'air de quatre polluants (NO₂, O₃, PM₁₀, SO₂), pour les stations de fond urbaines

E4.2 - Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, phosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)

Teneurs moyennes annuelles exprimées en base 100 par rapport à 1998

17 INDICATEURS DE PREMIER NIVEAU POUR LES NEUF AXES STRATEGIQUES



Clés de lecture

Il s'agit d'« indicateurs de réponses » pour suivre les actions réalisées ou les moyens mobilisés, et d'indicateurs d'impacts sociaux ou économiques. En outre des indicateurs de deuxième niveau pour les axes stratégiques permettent un suivi complémentaire, au plus près des priorités de la stratégie (non présentés dans cette synthèse mais disponibles sur Internet).

AXE 1 : développer des territoires durables et résilients

A1.1 - Niveau de qualification des jeunes par zone d'emploi

Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (post-bac) selon la tranche d'âge et par taille de zone d'emploi

A1.2 - Population exposée au risque d'inondation par cours d'eau

Population estimée en zone inondable d'après les atlas des zones inondables et les aléas des plans de prévention du risque inondation (pour une crue centennale)

AXE 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

A2.1 - Consommation intérieure de matières et productivité matières

Quantité de matériaux (produits d'extraction) consommée par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres. La productivité matières est obtenue en divisant le montant du PIB par la consommation intérieure de matières (€/kg).

A2.2 - Évolution de la consommation finale énergétique, son intensité et par secteur

Consommation des utilisateurs finals (y compris les pertes de réseaux, ainsi que l'électricité et la chaleur consommées par la branche énergie pour la production d'électricité et de chaleur) rapportée au PIB, et au nombre d'habitants

A2.3 - Taux de recyclage des déchets municipaux

Déchets recyclés (valorisation matières) et compostés (valorisation organique) parmi la quantité totale de déchets municipaux collectés

AXE 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

A3.1 - Espérance de vie : disparités par catégorie socio-professionnelle, disparités régionales, F-H

Durée de vie moyenne pour une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année

AXE 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

A4.1 - Part des recettes fiscales environnementales dans les prélèvements obligatoires et dans le PIB

Part des taxes environnementales dans les recettes totales des impôts et cotisations sociales, ainsi que dans le PIB

A4.2 - Part des investissements consacrés à l'économie d'énergie dans l'industrie

D'après l'enquête de conjoncture sur l'investissement dans l'industrie

A4.3 - Évolution des encours d'investissements socialement responsables (ISR)

Évaluation du montant des investissements détenus par les investisseurs français prenant en compte des critères extra-financiers en plus de la performance économique des entreprises, à savoir des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

A4.4 - Évolution des encours d'obligations durables

Évaluation du volume de dette émise par les investisseurs français sur le marché et destinée à financer des projets qui ont pour objectif de générer des bénéfices environnementaux et sociaux

AXE 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques

A5.1 - Valeur ajoutée des éco-activités

Richesse créée par la production des biens et services concourant à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources

AXE 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

A6.1 - Dépenses de R&D publiques et privées dont en environnement

AXE 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable

A7.1 - Effectifs en dernière année de formation initiale en environnement

Nombre d'inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par niveau de diplôme

A7.2 - Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, les collèges et les lycées

AXE 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles

A8.1 - Nombre d'agendas 21 locaux et part de la population concernée

Population concernée par au moins un agenda 21 local infra-départemental

AXE 9 : promouvoir le développement durable au niveau européen et international

A9.1 - Part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut

Aide publique seulement, financements innovants et investissements du secteur privé non compris

A9.2 - Montant de l'aide publique au développement pour la biodiversité

Part affectée à la biodiversité dans les différents projets aidés

Rédaction :

- Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer : Commissariat général au développement durable (Délégation au développement durable & Service de l'Observation et des Statistiques).
- Autres ministères : Hauts fonctionnaires au développement durable
- Société civile : Membres du Conseil national de la transition écologique

Coordination de la rédaction : Léa Boissonade MEEM/CGDD/DDD

Impression : MEEM/SG/SPSSI/ATL2

Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen - www.ecolabel.com





Contact :

SNTEDD@ developpement-durable.gouv.fr
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Commissariat général au développement durable
Délégation au développement durable
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

